



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Picardie

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2016 - 31/12/2016
Version	2016.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	20/06/2017

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP022
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Picardie
Période de programmation	2014 - 2020
Version	1.2
Numéro de la décision	C(2015)8402
Date de la décision	24/11/2015
Autorité de gestion	Région Picardie
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	7
1.a) Données financières.....	7
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	7
1.b1) Tableau récapitulatif.....	7
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	12
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	22
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	25
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	25
1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries).....	28
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	29
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	29
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	29
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	29
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	30
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	31
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	32
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	33
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	34
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	34
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	35
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	37
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	37
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	37
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	38
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	38

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	41
5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales.....	41
5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables.....	42
5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités.....	43
5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables.....	44
5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées».....	45
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES.....	46
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	47
7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?.....	47
7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?.....	47
7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?.....	47
7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?.....	47
7.d1) Liste des mesures contribuant au DP.....	48
7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	48
7.d3) Méthodes appliquées.....	48
7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	51
7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	52
7.d6) Réponse à la question d'évaluation.....	53
7.d7) Conclusions et recommandations.....	54
7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?.....	54
7.e1) Liste des mesures contribuant au DP.....	55
7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC.....	55
7.e3) Méthodes appliquées.....	55
7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	58
7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation.....	58
7.e6) Réponse à la question d'évaluation.....	59
7.e7) Conclusions et recommandations.....	59
7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire	

au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?.....	59
7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?	60
7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?.....	60
7.h1) Liste des mesures contribuant au DP.....	61
7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	61
7.h3) Méthodes appliquées	62
7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	64
7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	65
7.h6) Réponse à la question d'évaluation.....	65
7.h7) Conclusions et recommandations	65
7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?	66
7.i1) Liste des mesures contribuant au DP.....	67
7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	67
7.i3) Méthodes appliquées	67
7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	70
7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	70
7.i6) Réponse à la question d'évaluation.....	70
7.i7) Conclusions et recommandations	71
7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?.....	71
7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?.....	71
7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?	71
7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?.....	71
7.m1) Liste des mesures contribuant au DP.....	72
7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	72
7.m3) Méthodes appliquées	72
7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	73
7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	74
7.m6) Réponse à la question d'évaluation.....	74

7.m7) Conclusions et recommandations	74
7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?.....	75
7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?	75
7.o1) Liste des mesures contribuant au DP	76
7.o2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	76
7.o3) Méthodes appliquées	76
7.o4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	77
7.o5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	78
7.o6) Réponse à la question d'évaluation.....	78
7.o7) Conclusions et recommandations	78
7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?.....	78
7.p1) Liste des mesures contribuant au DP	79
7.p2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	79
7.p3) Méthodes appliquées	79
7.p4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	81
7.p5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	81
7.p6) Réponse à la question d'évaluation.....	81
7.p7) Conclusions et recommandations	82
7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?	82
7.q1) Liste des mesures contribuant au DP	83
7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC	83
7.q3) Méthodes appliquées	84
7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données.....	87
7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation	88
7.q6) Réponse à la question d'évaluation.....	88
7.q7) Conclusions et recommandations	88
7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?	89
7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?	89
7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	89
7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?.....	89

7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	89
7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	89
7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	90
7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	90
7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme	90
7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	90
7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	90
7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	90
7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	90
7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme	91
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	92
8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]	92
8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]	92
8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme	92
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION	94
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]	95
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	96
Annexe II	97
Annexe III	103
Documents	106

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					2,71
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					11,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					10 000,00
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2016	6,68	51,47	0,77	5,93	12,98
		2014-2015	0,35	2,70	0,35	2,70	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	15 922 050,92	52,38	1 531 799,84	5,04	30 396 825,40
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	15 922 050,92	52,38	1 531 799,84	5,04	30 396 825,40

Domaine prioritaire 2B

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2016	2,06	35,72	0,81	14,04	5,77
		2014-2015	0,45	7,80	0,45	7,80	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					640 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 651 194,75	13,71	1 411 266,88	5,30	26 625 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 651 194,75	13,39	1 411 266,88	5,18	27 265 000,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					0,02
		2014-2015					
T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016					0,02
		2014-2015					
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2016					0,02
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2016					1,28
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2016			0,18	5,09	3,54
		2014-2015			0,18	5,09	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2016			0,36	10,63	3,39
		2014-2015			0,36	10,63	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 174 603,17
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					471 111,11
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	178 502,86	6,25	83 625,67	2,93	2 857 142,86
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 086 331,72	7,60			14 285 714,29
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					266 666,67
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 518 121,66	2,55	1 518 121,62	2,55	59 448 508,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					13 600 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					282 977,33
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 125 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 782 956,24	2,91	1 601 747,29	1,68	95 511 723,43

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2016	766 213,17	12,07	480 870,81	7,57	6 350 000,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	758 131,91	23,88	292 834,47	9,22	3 174 603,17
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	758 131,91	23,88	292 834,47	9,22	3 174 603,17

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2016					1,02
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 714,33	0,23			1 619 047,62
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 714,33	0,18			2 119 047,62

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2016					300,00
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	7 936 507,94
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	2 857 142,86
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	10 793 650,80

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					95,00
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2016					35,33
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2016			33,35	160,46	20,78
		2014-2015			17,53	84,35	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					26 825 396,82
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					18 750 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					45 575 396,82

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Le Programme de développement rural (PDR) Picardie a été adopté le 24 novembre 2015 par la Commission européenne. Pour la période de programmation 2014-2020, le territoire picard bénéficie d'une enveloppe de FEADER de 137 598 614 €.

Le présent rapport est établi dans le cadre de l'article 50 du règlement (UE) n° 1303/2013 du 17 décembre 2012 qui précise qu' « à partir de 2016 et jusqu'en 2023, chaque Etat membre soumet à la Commission un rapport annuel sur la mise en œuvre du programme au cours de l'exercice précédent. »

Présentation de l'état d'avancement des mesures et sous mesures par Priorité et Domaine prioritaire

Priorité 1-Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La priorité 1 et le domaine prioritaire 1A sont transversaux à l'ensemble des priorités du PDR Picardie. La montée en compétence et le transfert de l'innovation sont à la fois un besoin, un objectif et un moyen.

Si des indicateurs de réalisation et de résultats sont fixés pour cette priorité transversale, aucun montant FEADER n'est rattaché directement.

Concernant les mesures 1.1 « Aide à la formation professionnelle et à l'acquisition de compétences », **1.2** « Aide aux activités de démonstrations et aux actions d'information » (**Domaine prioritaire 4**), et **2.1** « Aide à l'obtention de services et de conseil » (**Domaines prioritaires 4 et 2B**), aucun engagement n'a été effectué au 31 décembre 2016. Des appels à projets sont en cours de rédactions pour pour les deux sous-mesures 1, avec un lancement envisagé pour le second semestre 2017. Les grilles de sélection de ces futurs appels à projets sont proposées au comité de suivi du 20 juin 2017.

Priorité 2-Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Domaine Prioritaire 2A-Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Le montant de FEADER directement rattaché pour ce domaine prioritaire s'élève à 16 M€.

Les priorités du PDR visant le domaine prioritaire 2A sont le maintien de l'élevage et des productions végétales, le soutien à la modernisation et à la diversification des exploitations agricoles. La mesure 4.1

« Aide aux investissements dans les exploitations agricoles » est mobilisée.

État d'avancement de la mesure 4.1

Au 31 décembre 2016 :

- 926 opérations programmées pour un cofinancement FEADER de 16,94M€ ;
- Montant FEADER engagé : 10,03M€ ;
- Montant FEADER payé : 2,8M€.

Depuis 2015 et la fin de la période de transition 4 appels à projets mettant en œuvre le type d'opération 4.1 ont été lancés, un en 2015, deux en 2016 et un en 2017. Ces appels à projets accompagnent les exploitants agricoles dans la réalisation de plusieurs natures de projets différentes qui concourent à satisfaire l'objectif du domaine prioritaire 2A :

- Soutien aux bâtiments agricoles : pour faciliter la mise en place d'ateliers d'élevage, pour augmenter la taille des ateliers d'élevage existants ou bien les moderniser dans le but d'améliorer la performance économique des exploitations picardes et de façon secondaire faciliter l'installation de JA (2B)
- Soutien aux mises aux normes : pour aider les éleveurs picards à se conformer à la nouvelle norme de stockage et de gestion des effluents d'élevage, ce qui contribue à leur pérennité et de façon secondaire à préserver la qualité de l'eau (4B)
- Soutien à l'amélioration des conditions de travail : l'accompagnement à l'achat d'équipements et de matériel diminuant la pénibilité des tâches contribue à la modernisation des exploitations et à la pérennité d'ateliers d'élevage et donc au maintien de la diversité agricole picarde.
- Soutien à l'autonomie alimentaire : l'accompagnement à l'achat de matériel et d'équipement permettant la production d'aliments à la ferme et améliorant la productivité des surfaces fourragères contribue à l'amélioration des performances économiques des élevages en les rendant moins dépendants des variations des cours mondiaux des aliments et de façon secondaire à préserver la qualité de l'eau (4B) en favorisant le maintien des surfaces en herbe.
- Soutien à l'amélioration de la performance énergétique : le soutien à l'investissement dans les équipements permettant de réaliser des économies d'énergie permet d'améliorer les performances économiques des exploitations en diminuant le poste de charge et de développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et de la transformation (5B)
- Soutien aux investissements dans le domaine de l'agro-environnement : l'accompagnement à l'achat de matériel permettant la mise en œuvre de techniques agroenvironnementales permet d'améliorer les performances économiques des exploitations en diminuant la quantité d'apports en engrais et ou en produits phytosanitaires mais aussi de contribuer aux domaines prioritaires 4B et 4C.
- Soutien aux filières structurantes : l'accompagnement à l'achat collectif de matériel spécifique à la conduite de cultures spécialisées comme entre autres le lin et la pomme-de-terre féculée permet

d'améliorer les performance économique des exploitation qui font entrer dans leur assolement des cultures à forte valeur ajoutée et contribue à la diversification agricole.

Un même demandeur peut avec le même dossier de demande d'aide solliciter un soutien pour plusieurs projets de nature différente appartenant à l'une ou plusieurs des sept catégories répertoriées ci-avant.

Les dossiers reçus au cours des trois premiers appels à projets ont fait l'objet d'une décision de programmation de la part de l'autorité de gestion et/ou des financeurs nationaux en fonction du circuit de gestion décrit dans les conventions financières.

A la fin de ce processus, 647 bénéficiaires ont été retenus pour 1136 projets de nature différente, 5% des exploitations picardes vont donc être accompagnées dans le cadre du PCAE en 2015, et 2016.

Une première analyse quantitative peut être réalisée à partir des données collectées au cours de l'instruction des appels à projets 2016-1 et 2016-2 et pour lesquels avaient été données aux services instructeurs par l'autorité de gestion des consignes de reporting en dehors de l'outil OSIRIS.

Le plus grand nombre de projets accompagnés concerne le soutien investissements dans le domaine de l'agro-environnement, les principaux projets accompagnés sont :

- l'achat de matériels permettant la diminution d'intervention de désherbage chimique pour 25% de la subvention accordée,
- l'achat de matériels de travail du sol diminuant l'impact érosif des pratiques culturales pour 20% de la subvention accordée,
- l'achat d'équipements permettant d'optimiser la distribution d'engrais minéraux pour 25% de la subvention accordée,

Ces projets ont été en grande majorité financés en top-up par les agences de l'eau, d'où le faible taux de mobilisation de FEADER. Le montant de subvention moyenne est de 4 104€, ce qui est assez faible. L'augmentation du taux de base de la subvention pour des investissements de montants assez modestes permettraient une augmentation de son incitativité, sur des projets qui permettent de faire diminuer les postes de charges de exploitation en amélioration la préservation de la ressource en eau.

Les deux autres grands types de soutien concernent l'accompagnement des éleveurs du territoire dans leurs projets de développement de leur atelier animal. Sur les 143 projets déposés pour des bâtiments agricoles :

- 72 concernent la construction ou l'extension d'un bâtiment d'élevage principalement à destination de bovins lait ou viande mais aussi pour la mise en place d'ateliers de poules pondeuses ou de veaux de boucherie.
- 22 concernent l'amélioration de l'automatisation des salles de traite (achat de robots ou décrochage automatique)

La subvention moyenne accordée est de 30 840€ et participe à l'augmentation de la productivité en élevage laitier et au développement des filières d'élevage sur le territoire Picard.

La majorité des projets contribuant à l'amélioration des conditions de travail consiste (49 projets) en l'achat de pailleuse dérouleuse ou de godet dessileur ou distributeur qui sont des matériels permettant d'améliorer la productivité de la main d'œuvre en élevage pour les tâches de distribution de l'aliment et de paillage de la stabulation. Ces projets contribuent à l'amélioration des performances économiques mais aussi diminuent le temps de travail à faible valeur ajoutée ce qui est important dans des filières très gourmandes en main d'œuvre.

Domaine Prioritaire 2B-Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

Le montant de FEADER directement rattaché pour ce domaine prioritaire s'élève à 21,7 M€.

L'accompagnement de l'installation des jeunes agriculteurs (JA) s'articule autour du dispositif national d'aide aux JA par l'octroi d'une dotation (DJA) et d'un prêt bonifié (PB). Il sera complété par le financement de prestations de conseils individuels (mesure 2) portant sur un projet pris dans sa globalité, y compris pour le démarrage d'une entreprise ou d'une nouvelle activité.

État d'avancement de la mesure 6.1

- 286 opérations DJA programmées pour un cofinancement FEADER de 2,9M€ ;
- Montant FEADER engagé : 2,7M€ sur la DJA et 0,12M€ sur les prêts bonifiés ;
- Montant FEADER payé : 1,4M€ sur la DJA.

En 2015-2016, 158 projets d'installation agricole ont été accompagnés au travers de la mesure 6.1 du PDR. Seuls les porteurs de projet répondant à une qualification suffisante dans le secteur de l'agriculture peuvent prétendre à l'obtention de la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) et aux Prêts Bonifiés. Ils doivent à la fois justifier d'un niveau de diplôme mais également de la réalisation d'un Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) qui complète les compétences de chaque candidat à l'installation au vu de son projet.

Le conditionnement de l'accès à la mesure à la réalisation d'un PPP implique le candidat dans une démarche de professionnalisation qui a pour objectif de le préparer au mieux à son futur rôle de chef d'exploitation.

La pyramide des âges (2010) des chefs d'exploitation agricole montre un âge moyen supérieur à 48 ans pour les hommes, et 53 ans pour les femmes. La Picardie compte plus de 6 000 exploitants et coexploitants (susceptibles de céder une exploitation) de plus de 55 ans en 2010. La question du renouvellement des générations en 2017 est donc une question essentielle à laquelle doit répondre la mesure 6.1 en restant attractive. Dans la mesure où il a été constaté entre 2014 et 2016 un intérêt moindre pour les prêts bonifiés et afin de maintenir une mesure attractive, l'Etat a modifié le cadre national (fin 2016) de façon à supprimer

les prêts bonifiés et à revaloriser en conséquence la DJA afin d'en faire un outil encore plus attractif pour les jeunes agriculteurs souhaitant s'installer.

Cette mesure 6.1 peut également avoir un impact secondaire sur le Domaine prioritaire 2A et éventuellement le Domaine prioritaire 6B : promouvoir le développement local dans les zones rurales.

Priorité 4-Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Domaine Prioritaire 4A - Restauration, préservation et renforcement de la biodiversité, y compris dans les zones relevant de Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et les zones agricoles à haute valeur naturelle, ainsi que les paysages européens

Sur ce domaine prioritaire 4A, le PDR propose des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) (mesure 10), y compris pour les zones Natura 2000. L'accompagnement des opérateurs mettant en place les MAEC sur les différents territoires sélectionnés est également assuré par un type d'opération activé (sous-mesure 7.6).

Le montant de FEADER directement rattaché à ce domaine prioritaire s'élève à 21 M€.

Domaine Prioritaire 4B - Améliorer la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides

Le PDR répond au domaine prioritaire 4B en favorisant principalement les mesures agroenvironnementales et climatiques (mesure 10) et le développement de l'agriculture biologique (mesure 11) car elles permettent d'avoir une action sur l'amélioration de la gestion de l'eau, dans le but de préserver la ressource et d'en améliorer sa qualité (nitrates et pesticides).

Le montant de FEADER directement rattaché à ce domaine prioritaire s'élève à 26,9 M€.

Domaine Prioritaire 4C - Prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols

Le PDR répond au domaine prioritaire 4C de façon combinée en favorisant principalement les mesures agroenvironnementales et climatiques car elles permettent de prévenir l'érosion des sols et d'améliorer la gestion des sols par des actions ciblées, notamment sur la teneur en matière organique, et efficaces. Le PDR mettra en oeuvre des MAEC systémiques et territorialisées *via* la mesure 10. La sous-mesure 7.6 viendra appuyer cette mise en oeuvre dans les zones à enjeux en apportant un soutien financier aux opérateurs territoriaux pour l'animation des MAEC.

Le soutien à l'agriculture biologique (conversion et maintien), à travers la mesure 11, permet également d'œuvrer pour réduire l'érosion des sols et favoriser ainsi une gestion respectueuse des sols.

Enfin, la sous-mesure 4.4 et la sous-mesure 8.1 viennent renforcer les investissements non productifs dans le respect des préoccupations environnementales (notamment la protection des sols).

Le montant de FEADER directement rattaché à la priorité 4 est de domaine prioritaire s'élève à 55,7 M€ .

Au 31 décembre 2016, les mesures 11 et 12, ainsi que les sous-mesures 7.1 et 16.1 n'avaient pas connu de programmations. La mesure 8.1 a fait l'objet d'un appel à projets en 2016 mais aucun bénéficiaire potentiel ne s'est manifesté.

État d'avancement de la mesure 4.4

- 104 opérations programmées pour un cofinancement FEADER de 120 179 € ;
- Montant FEADER engagé : 112 456 € ;
- Montant FEADER payé : 0€.

Depuis 2015 et la fin de la période de transition 4 appels à projets mettant en œuvre le type d'opération 4.4 ont été lancés, un en 2015, deux en 2016 et un en 2017. Il s'agit d'appels à projets communs avec la mesure 4.1. Afin de répondre aux objectifs de la priorité 4 du PDR, les appels à projets visent à financer :

- le matériel lié à l'entretien et la restauration de milieux spécifiques ;
- l'achat de clôtures pour la mise en défens de zones sensibles
- la restauration de murets, création de mares
- les dépenses d'implantation de haies et d'éléments arborés au-delà des obligations réglementaires
- les investissements de lutte contre l'érosion, les ouvrages structurants collectifs de lutte contre l'érosion.

État d'avancement de la mesure 7.6

Concernant le type d'opération 7.6.a "Mise en oeuvre des contrats Natura 2000 pour les milieux hors agricoles, y compris pour les milieux forestiers", la part FEADER programmée est de 458 855 € pour 25 opérations soutenues. Aucun engagement n'avait été effectué en 2016 ; Les opérations programmées concernent principalement la restauration de marais et le déboisement de larris.

Concernant le type d'opération 7.6.c " Animation des documents de gestion (DOCOB) liée aux sites Natura 2000", la part FEADER programmée est de 671 356 € pour 25 opérations soutenues.

Concernant le type d'opération 7.6.d "Animation des territoires pour la mise en œuvre de MAEC", la part FEADER programmée est de 63 311 € pour 21 opérations soutenues.

Les outils OSIRIS relatifs à ces mesures ne permettaient pas de procéder à des paiements en 2016.

État d'avancement de la mesure 10

Pour les aides relevant du SIGC, le présent rapport, comme le rapport précédent, ne valorise que les données sur la campagne 2014, les aides surfaciques du second pilier de la PAC n'ayant pas été payées pour les campagnes 2015 et 2016. Cependant, ces difficultés liées au système d'information ISIS devraient être résolues mi-2017 et les paiements relatifs à la campagne 2015 devraient être réalisés avant fin 2017.

Priorité 5-Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Domaine Prioritaire 5C-Faciliter la fourniture et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, des résidus et d'autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie

Le PDR répond au domaine prioritaire 5C *via* le soutien à la mobilisation du bois par le financement de dessertes forestières (sous-mesure 4.3) qui permettra de valoriser les peuplements aussi bien sous forme de bois d'oeuvre que de co-produits destinés à la production d'énergie renouvelable.

Le montant de FEADER directement rattaché pour ce domaine prioritaire s'élève à 2 M€.

État d'avancement de la mesure 4.3

- 59 opérations programmées pour un cofinancement FEADER de 563 156 € ;
- Montant FEADER engagé : 477 623 € ;
- Montant FEADER payé : 218 946 €.

La desserte forestière permet de faciliter la mobilisation du bois, en permettant aux engins forestiers (débardeurs et grumiers) d'atteindre les grumes exploitées. Ce faisant, elle alimente le marché régional, national et mondial en bois d'oeuvre (principalement chêne, hêtre, frêne et peuplier) pour la construction ou la menuiserie. Les coproduits de l'exploitation (houppiers) sont valorisés en bois-énergie et bois-industrie, et de manière plus locale, avec des circuits plus courts de distribution et de valorisation.

Depuis 2014, et jusqu'aux dossiers financés en 2016, les engagements de mobilisation supplémentaires (qui font partis des critères de sélection lors des appels à projets) ont atteint 161 238 m3.

Cette sous-mesure contribue de manière secondaire au domaine prioritaire **4C « Prévenir l'érosion des sols et améliorer la gestion des sols »** : la desserte forestière aide à la création de routes et pistes forestières, ainsi qu'au marquage de cloisonnement. Ces aménagements permettent de cheminer jusqu'aux grumes exploitées en empruntant un itinéraire bien défini et d'éviter ainsi de tasser les sols sur des surfaces trop importantes

des parcelles. Un sol tassé, notamment sur sol argileux, est synonyme de milieux très dégradés, et entraîne des difficultés de croissance des arbres.

Depuis 2014, ce sont 3158 ha supplémentaires de forêts qui ont été desservis grâce aux subventions du FEADER, et 315 ha de cloisonnements qui ont été ouverts.

Contribution de manière secondaire au domaine prioritaire **5E « Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie »** compte-tenu de la nature des projets.

Dans le tableau A, le montant pour 2016 qui correspond à M04/5C est négatif. Ce montant est négatif compte-tenu de la différence du total des engagements entre le 31/12/2015 et le 31/12/2016. Cette différence est due à la suppression de quelques engagements.

Domaine Prioritaire 5E - Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie

Concernant le domaine prioritaire 5E, la séquestration du carbone est soutenue essentiellement par la mesure 8 qui prévoit :

- un soutien à l'installation de systèmes agroforestiers avec l'ambition de dépasser le stade de l'expérimentation (sous-mesure 8.2) ;
- un soutien aux investissements dans de nouvelles techniques forestières (sous-mesure 8.6), permettant de valoriser économiquement les peuplements et donc d'accélérer la séquestration du carbone en bois d'œuvre.

Le montant de FEADER directement rattaché pour ce domaine prioritaire s'élève à 1,5 M€

État d'avancement de la mesure 8.2

- 8 opérations programmées pour un cofinancement FEADER de 101 758 € ;
- Montant FEADER engagé : 2 785 € ;

La sous-mesure 8.2 a fait l'objet de deux appels à projets, pour une sélection des opérations en juillet et en octobre 2016.

État d'avancement de la mesure 8.6

- 2 opérations programmées pour un cofinancement FEADER de 122 811 € ;

- Aucun engagement, ni paiement, au 31 décembre 2016

La sous-mesure 8.6 a fait l'objet d'un appel à projets en 2016 aboutissant à la sélection de deux opérations portant sur l'acquisition d'un porteur forestier et sur l'acquisition d'un broyeur forestier.

Priorité 6-Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Domaine Prioritaire 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois

Une des priorités du PDR est le développement d'activités économiques locales génératrices d'emplois non délocalisables. Le renforcement de cette dynamique passe par :

- l'accompagnement du développement économique des industries agroalimentaires régionales *via* le soutien à l'investissement productif des entreprises de la filière alimentaire et des ateliers de transformation à la ferme (sous-mesure 4.2) ;
- le soutien à la modernisation et au développement de nouvelles activités (touristiques, artisanales/commerces de proximité et de services à la population) par des petites entreprises en zone rurale (sous-mesure 6.4), non ouverte en 2016.

Le montant de FEADER directement rattaché pour ce domaine prioritaire s'élève à 6,8 M€.

État d'avancement de la mesure 4.2

- 3 opérations programmées pour un cofinancement FEADER de 253 420 € ;
- l'outil Osiris devant permettre les engagements et les paiements est en cours de construction ;

La sous-mesure 4.2 fait l'objet d'un appel à projets permanent, avec une première vague de sélection des opérations en octobre 2016 :

- Investissements dans deux nouvelles lignes de production et construction d'une chambre froide ;
- Mise en place d'une ligne de conditionnement et investissements dans un objectif d'amélioration des conditions de travail et d'économie d'énergie ;
- Investissement dans une ligne de production de frites fraîches.

En cohérence avec les objectifs du domaine prioritaire 6A, ces projets sélectionnés visent notamment l'amélioration de la productivité et le développement de la clientèle dans un objectif de développement de l'emploi avec le maintien de 190 emplois et la création de 21 Contrats à durée indéterminée en 2021.

Domaine Prioritaire 6B-Promouvoir le développement local dans les zones rurales

Les priorités du PDR sont le développement touristique, la valorisation du patrimoine à vocation culturelle et historique, le développement d'une économie de proximité, présente et résidentielle (dont services/commerces de proximité) et le déploiement de stratégies locales de développement.

Sur ces priorités, la mesure 7 est activée afin d'accompagner les entreprises, les établissements publics, les associations et les collectivités dans leurs projets, facteurs de développement économique et d'inclusion sociale.

Le programme LEADER (mesure 19) est également mis en oeuvre avec des moyens renforcés au regard de la programmation 2007-2013. Il permet en effet de développer une approche intégrée au sein de projets de territoire.

Le montant de FEADER directement rattaché pour ce domaine prioritaire s'élève à 31,9 M€.

Concernant les mesures rattachées au domaine prioritaire 6B, aucun engagement n'a été réalisé au 31 décembre 2016. Il s'agit des mesures suivantes :

- mesure 7.1 « Aide à l'établissement et à la mise à jour des plans de développement des communes et des villages dans les zones rurales et de leurs services de base ainsi que des plans de protection et de gestion liés aux sites Natura 2000 et à d'autres zones de grande valeur naturelle »,
- mesure 7.4 « Aide aux investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement des services de base au niveau local pour la population rurale, y compris les activités culturelles et récréatives, et des infrastructures qui y sont liées »,
- mesure 7.5 « Aide aux investissements à l'usage du public dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et les infrastructures touristiques à petite échelle »,
- mesure 7.7 « Aide aux investissements en faveur de la délocalisation d'activités et de la reconversion des bâtiments ou d'autres installations situées au sein ou à proximité des communautés rurales, en vue d'améliorer la qualité de la vie ou d'augmenter la performance environnementale de la communauté » ;
- mesure 19 « LEADER »

Les opérations relevant des mesures hors LEADER sont instruites par les services du Conseil régional. L'absence d'engagement sur ces mesures est principalement due à une validation tardive des grilles de sélection.

Au cours de l'année 2015, les services du Conseil régional ont ainsi travaillé sur les grilles de sélection, qui ont fait l'objet d'une présentation en comité de suivi du 6 mars 2015. Cependant, ces grilles de sélection n'ont été validées que par le comité de suivi de juin 2016.

Un travail sur l'outillage du système d'information OSIRIS a également été réalisé, mais qui ne pourra

permettre de procéder à des engagements que courant 2017.

État d'avancement de la mesure 19

La Picardie a fait le choix d'utiliser le DLAL (Développement local mené par les acteurs locaux) en y consacrant jusqu'à 10,9% de sa maquette FEADER (15 M€ à l'échelle du PDR).

La mise en œuvre a été réalisée en 2 phases :

- un appel à manifestation d'intérêt auprès des territoires de projet
- un appel à candidatures sélectif en 2 vagues.

La sélection définitive des GAL (Groupes d'action locale) s'opère au terme d'une procédure d'instruction sur un avis émis par un comité de sélection partenarial et sur la base d'une grille de notation (la sélectivité étant identique entre les 2 vagues).

4 territoires GAL ont été sélectionnés en 2015 et 4 territoires ont été sélectionnés en juillet 2016 au titre de la mesure 19 , l'objectif validé par la Commission et affiché étant d'en sélectionner 6 à 8.

Au terme de cette procédure de sélection, un exercice de conventionnement tripartite AG/OP/GAL a démarré et est toujours *en cours*. A ce stade, compte tenu du degré d'avancement de la démarche LEADER, les engagements et les paiements des opérations LEADER, particulièrement dans le cadre des stratégies locales de développement des GAL, pourront être pris en compte à partir de 2017 (d'où des tableaux B2 et B3 vierges).

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Eléments de réponse par indicateur :

Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

S'agissant du total des dépenses publiques relatif à la priorité 2, 18,6% de la cible 2018 était atteinte au 31 décembre 2016. Compte-tenu des perspectives de dépenses publiques (contrepartie FEADER et part nationale programmées de 34 M€ sur les mesures 6.1 et 4.1), l'objectif 2018 devrait pouvoir être atteint.

Concernant les exploitations soutenues sur ces mesures, l'objectif à atteindre en 2018 est de 780 exploitations soutenues pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (mesure 4.1) ou avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (mesure 6.1). 27% de l'objectif est atteint : 107 exploitations soutenues dans le cadre de la mesure 4.1 et 107

exploitations avec des investissements/un plan d'entreprise soutenant les jeunes agriculteurs (dossiers pour lesquels l'ensemble des engagements et des paiements prévus ont été réalisés). Au 31 décembre 2016, 926 opérations relatives à la mesure 4.1 étaient programmées et 286 opérations relatives à la DJA. L'atteinte de l'objectif 2018 est donc envisageable mais il faudra rester vigilant compte-tenu de la faible marge.

Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

La priorité 4 accuse un retard important en termes de réalisation. Ce retard est essentiellement la conséquence de la non opérationnalité du système intégré de gestion et de contrôle ISIS (le présent Rapport ne prend en compte que les données 2014 relatives à la mesure 10). ISIS devrait désormais être opérationnel mi-2017, ce qui signifie que les services instructeurs de ces mesures vont procéder au rattrapage de la saisie des données relatives aux appels à projets 2015 et 2016.

Par ailleurs, l'indicateur relatif à la surface soutenue ne tient pas compte dans ce rapport des données annuelles 2014 pourtant intégrées dans le rapport annuel précédent.

Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Compte-tenu des dossiers programmés, les cibles 2018 devraient pouvoir être atteintes mais une vigilance sera nécessaire sur les remontées de dépenses et les paiements.

Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

S'agissant de la priorité 6, un travail important des services de la Région et de l'ASP doit aboutir à la production des outils OSIRIS en 2017 et aux premières programmations des dossiers.

Le processus de sélection des GAL a abouti à la sélection de 8 territoires couvrant un tiers de la population picarde (641 799 habitants).

Comme indiqué dans la section 8 du PDR, mesure 19, il était envisagé entre 6 et 8 GAL pour la période 2014-2020 (pour rappel, ils étaient 4 GAL sur la période 2007-2013), avec l'objectif ambitieux de cibler 35% de la population picarde dans le cas où 8 GAL seraient retenus. Etaient éligibles, les territoires dont la population était comprise entre 10 000 et 150 000 habitants.

L'objectif de 400 000 habitants était un objectif cohérent au regard des différentes incertitudes :

- Réponse d'un nombre suffisant de territoire à l'appel à candidature
- Population concernée
- Qualité des candidatures
- Nombre de territoire finalement retenus suite à la sélection

Ainsi, l'objectif de 400 000 avait été retenu en tenant compte de ces éléments et en envisageant un minimum de 6 GAL retenus avec un nombre d'habitants compris entre 60 000 et 70 000 habitants, ce qui

correspondait à la taille des GAL sur la période 2007-2013.

Compte-tenu des candidatures retenues pour la période 2014-2020, les GAL se composent ainsi :

- 3 GAL avec une population inférieure à 60 000 habitants
- 3 GAL avec une population entre 70 000 et 80 000 habitants
- 1 GAL avec une population de 112 000 habitants et 1 GAL avec une population de 135 000 habitants : deux territoires qui n'étaient pas GAL sur la période 2007-2013.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Une évaluation de la mise en œuvre du programme a été réalisée.

Au 31 décembre 2016 il y a peu de dossiers soldés, l'évaluation de la contribution du PDR aux Domaines Prioritaires ne peut donc à ce stade de la programmation être correctement analysée.

Compte-tenu qu'aucune évaluation n'était finalisée au 31 décembre 2016, les points 2d, 2f et 2g du RAMO ne sont pas complétés.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Une évaluation a été réalisée. L'évaluation se base sur les données contenues dans la base Valosiris et sur les entretiens avec les services de l'Etat (DRAAF, DREAL, DDTM), les agences de l'eau et chargés de missions de la Région. L'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

Un premier comité de pilotage de lancement de la mission a eu lieu à Amiens le 06 janvier 2017 en présence des partenaires. Les résultats de l'évaluation ont été présentés en Comité de pilotage le 18 mai 2017.

L'AG a fait le choix d'internaliser les travaux en 2017. Les travaux ont été confiés au pôle « Inspection Générale », fonctionnellement indépendant des services opérationnels et sans lien de subordination hiérarchique avec la Direction Générale des Services.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données sont issues de la base Valosiris. Il y a relativement peu de dossiers soldés au 31 décembre 2016.

Concernant la Picardie, au 31 décembre 2016, l'ASP avait livré 3 outils (sur 25 – hors LEADER) : la DJA (6.01), l'Investissement agricole (04.01) et desserte forestière (04.03).

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Résumé de l'évaluation de la mise en œuvre du programme

L'évaluation se base sur les données contenues dans la base Valosiris et sur les entretiens réalisés avec les services de l'Etat et chargés de missions de la Région. L'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures qui ne peut à ce stade être correctement analysée.

La Région, Autorité de Gestion (AG) a fait le choix d'internaliser les travaux en 2017. Les travaux sont confiés au pôle « Inspection Générale », fonctionnellement indépendant des services opérationnels et sans lien de subordination hiérarchique avec la Direction Générale des Services.

Les entretiens réalisés avec les services instructeurs (agents des DDT et des services de la Région) et les représentants des financeurs (Etat, Région Agence de l'eau) permettent de collecter des informations pour analyser la mise en œuvre du programme et proposer le cas échéant des améliorations. L'objectif est d'améliorer l'efficacité du programme.

Un premier comité de pilotage de lancement de la mission a eu lieu à Amiens le 06 janvier 2017 en présence des partenaires. Les résultats de l'évaluation sont présentés en Comité de pilotage le 18 mai 2017.

Au 31 décembre 2016, on enregistre peu de dossiers dont les opérations sont soldées.

PDR Picardie : 130 dossiers soldés et 116 dossiers réalisés pour les jeunes agriculteurs

Parmi les dossiers soldés, 106 concernent la priorité 2A (compétitivité)

Compte tenu du nombre insuffisant d'opérations achevées, nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour répondre de manière approfondie aux questions évaluatives. On peut en revanche examiner de près les modalités de mise en œuvre pour améliorer cette dernière.

La programmation 2014-2020 est plus complexe à mettre en œuvre que celle de la période précédente. En effet, le transfert de l'Autorité de Gestion, la fusion des Régions, les retards dans la livraison des outils informatiques de saisie des dossiers, et parfois le manque d'effectifs ou le retard pris dans le remplacement du personnel ont complexifié la mise en œuvre du programme.

Les principales conclusions soulignent :

- Une relation de bonne qualité entre les Directions Départementales du Territoires et de la Mer (DDTM) et la Région pour le Programme de Développement Rural (PDR) Nord-Pas de Calais, une relation plus complexe pour le PDR de Picardie compte tenu notamment des délais de signature de la notification des aides par la Région.
- Des montants « planchers » et « plafonds » qui semblent relativement faibles au regard du temps passé par le porteur de projet pour monter un dossier et à la complexité et le temps passé pour instruire un dossier
- Une saisie chronophage dans l'outil informatique OSIRIS et le besoin de formation à l'outil
- Des retards dans la livraison des outils informatiques qui ont retardé la programmation
- Une programmation rythmée par les Comités Unique de Programmation et n'ont plus au fil de l'eau pour l'Etat
- Un retour sur investissement qui semble relativement faible pour la Région, compte tenu du faible montant FEADER et de la lourdeur du process de gestion.

Les difficultés ne doivent pas remettre en cause la réalité de l'implication forte des équipes mobilisées sur l'ensemble des chantiers. Malgré tout, le programme arrive à être mise en œuvre.

Compte tenu de ces éléments, les principales recommandations portent sur :

- R1 : Réaliser la délégation totale de signature aux DDT y compris la notification des aides pour les mesures déléguées.
- R2 : Améliorer l'efficacité en diminuant le nombre de dossiers et en augmentant les montants attribués. Il s'agit de concentrer les crédits FEADER pour inciter et provoquer les changements souhaités par le PDR
- R3 : Accélérer la livraison des outils informatiques pour l'instruction des dossiers et améliorer leur qualité
- R4 : Renforcer les moyens humains ou simplifier le processus de gestion,
- R5 : Lancer une étude d'analyse du processus de gestion visant sa simplification

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

Parmi les difficultés majeures à souligner lors du démarrage de la programmation :

Instrumentation-déploiement des outils OSIRIS et ISIS (systèmes informatiques de gestion)

La dynamique d'engagement et de paiement tient à **la mise à disposition d'outils de suivi et de gestion complètement fonctionnels** et adaptés à la gestion du programme, ce qui n'était pas encore le cas fin 2016 pour l'ensemble des types d'opération.

La déclinaison et le paramétrage des outils aux spécificités des TO activés dans le PDR se font de façon progressive (ouverture au moment du lancement d'appels à projets...). Cependant, les outils livrés permettent simplement de procéder à l'engagement des dossiers et au paiement d'acomptes jusque 80%. Pour parvenir au paiement de solde, il est nécessaire de disposer d'un « moteur de calcul optimal ». La charge de travail relative à la production des outils reste donc très importante pour les services, et retarde la mise en oeuvre optimale du programme de développement rural..

Ressources et moyens humains

Aucun transfert de personnel Etat n'a été effectué au bénéfice des services de l'Autorité de Gestion et peu de renforcement du personnel dédié à la mise en oeuvre du PDR au sein de l'AG au démarrage du programme.

L'AG a néanmoins fait le choix de s'appuyer sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat (acquise au cours des périodes de programmation précédentes). Conformément au décret n°2015-445 du 16 avril 2015, il a été décidé de déléguer l'instruction de 19 TO aux services de l'Etat compétents (DDT(M), DREAL et DRAAF) et ce, dès 2014 (période de transition). Cela a conduit à la mise en place d'un cadre juridique sécurisé, impliquant une formalisation des procédures inhérentes à ces délégations d'instruction aux GUSI, des circuits de gestion à travers une convention tripartite AG/OP/MAAF, des conventions de délégation de tâches et arrêtés de délégation de signature ainsi qu'une animation des GUSI.

Les équipes dédiées à la mise en oeuvre du FEADER seront renforcées au sein de l'AG en 2017.

Un travail d'harmonisation des pratiques est également en cours entre le PDR Picardie et le PDR Nord-Pas-de-Calais.

Implication et actions de la Région dans le suivi du Plan d'action sur le taux d'erreur et le suivi des audits

Par courrier de juillet 2016, la direction générale de l'agriculture et du développement rural a demandé à l'Etat la mise en oeuvre de mesures correctives pour réduire le taux d'erreur dans le domaine du développement rural.

Ce plan d'action, qui est réalisé au niveau national met en oeuvre des actions correctives visant à garantir la

conformité des dossiers subventionnés. A ce stade, ce plan d'action FEADER est axé sur un cadre national issu des travaux réalisés en COMOP « audits et contrôles », auxquels participent les Régions.

La Région, participant aux COMOP « audits et contrôles », a pris en compte les conclusions des audits dans les procédures :

- Concernant les procédures pour la sélection et l'évaluation des projets de demandes : les grilles de sélections ont été validées en comité de suivi. Ces critères et les notes obtenues par les porteurs de projets sont présentés en comité de programmation. L'ensemble des documents (grille de sélection, analyse et note obtenue, validation par le comité de programmation) sont archivés dans les dossiers.
- Vérification de l'admissibilité du demandeur : un formulaire d'instruction a été produit pour chaque type d'opération ouverte.
- Vérification de la conformité des procédures de passation de marchés publics :
 - identification d'un référent expert juridique dans la Région ;
 - documents produits : 4 annexes marchés publics à renseigner par le bénéficiaire lors de sa demande d'aide ;
 - formation réalisée pour les services instructeurs externe ;
 - mise en place d'une méthodologie commune entre la direction de la commande publique et les directions opérationnelles (avec un traitement des demandes au gré de leur arrivée) ;
 - formalisation des procédures.
- Evaluation du caractère raisonnable des coûts : une note de procédure a été élaborée conjointement par la DGPE et les Régions dans le cadre du COMOP « audits et contrôles », et diffusée aux services instructeurs en région. Par ailleurs, le plan de formation 2016-2017 inclus l'évaluation du caractère raisonnable des coûts.
- Respect de l'obligation de visites sur place visant à vérifier la réalité de l'investissement dans le cadre de contrôle administratif : une note de procédure a été élaborée conjointement par la DGPE et les Régions dans le cadre du COMOP « audits et contrôles », adaptée en région et diffusée aux services instructeurs en région.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	137 598 614,00	46,95	1,67

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	137 598 614,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	137 598 614,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

La mise en réseau par le Réseau rural national vise à :

- Accroître la participation des parties prenantes à la mise en œuvre de la politique de développement rural
- Améliorer la qualité de la mise en œuvre des programmes de développement rural (PDR)
- Informer le grand public et les bénéficiaires potentiels sur les possibilités de financements
- Favoriser l'innovation dans le secteur de l'agriculture, de la production agroalimentaire et de la foresterie ainsi que dans les zones rurales

En complémentarité et en déclinaison des objectifs de mise en réseau du RRN, le PDR Picardie comporte une section 17 qui développe les orientations et modalités d'organisation du Réseau rural régional (RRR) : « Le RRR s'attachera à permettre la concertation et la capitalisation sur les questions de développement rural et à favoriser les échanges d'expériences et l'émergence de nouveaux projets, à partager les expériences au niveau national et à les capitaliser ».

Cette section 17 précise que le RRR s'appuiera sur les ressources internes de l'Autorité de gestion pour son déploiement, et qu'un référent-coordonateur régional est identifié à cet effet (0,5 ETP dans la phase de lancement) : il est en charge du pilotage, de l'animation et de la mise en œuvre technique du plan d'actions ; il est le correspondant du RRN dans ce cadre.

Le RRR devait être mis en œuvre dans l'année suivant la signature du PDR.

Le travail sur l'année 2016 a donc principalement été centré sur la définition des modalités de mise en œuvre du réseau rural « versant Picardie ».

Dans ce cadre, un travail de précision des orientations et d'élaboration/proposition d'un plan d'actions pour la mise en œuvre du réseau rural et l'instauration de la gouvernance a été réalisé. Ainsi, ont été présentés et validés :

- la stratégie de communication et d'animation du RRR (reprenant l'ensemble des éléments de gouvernance, d'objectifs ciblés, d'enjeux et de ressources disponibles) en Comité de suivi des Fonds européens du 10 juin 2016
- la proposition portant sur l'instauration officielle de la gouvernance et du pilotage, la validation d'une feuille de route et sur les orientations et le plan d'actions du Réseau rural régional lors du Groupe de Programmation et de Suivi (GPS) du 9 novembre 2016

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Les actions suivantes ont été lancées dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions du Réseau rural, toutefois sans mobilisation de crédits d'assistance technique :

- actions en faveur des GAL :
 - appui et accompagnement ciblés vers les territoires candidats GAL et engagés dans la démarche LEADER et ce dans le cadre d'une animation territoriale renforcée : dès 2015, mise en place de sessions d'information spécifiques « réussir sa candidature », sur les volets évaluation et coopération) et d'outils spécifiques type foire aux questions ;
 - réalisation d'une enquête fin 2016 pour cerner les attentes des GAL par rapport au RRR pour la mise en œuvre de sa mission d'accompagnement des territoires LEADER (les attentes principales relèvent notamment de la mise en réseau des GAL, d'un accompagnement thématique ciblé notamment sur les règles juridiques et financières et l'appui méthodologique à la coopération).
- élaboration de la feuille de route du RRR y compris de la stratégie de communication et d'animation du RRR

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

La Région, autorité de gestion des fonds FEDER, FSE régional et FEADER a choisi d'élaborer une stratégie de communication interfonds couvrant toute la période de programmation de l'ensemble des programmes suivants : FEDER, FSE et FEADER. Celle-ci se déclinera en plans annuels de communication afin de cibler au mieux les actions de communication en fonction de l'avancement des programmes. L'articulation avec les programmes de coopération territoriale européenne et les programmes sectoriels sera également fortement favorisée, afin de faciliter la recherche d'informations/expertise des acteurs picards.

La stratégie de communication, validée en comité de suivi de décembre 2015, cible quatre objectifs stratégiques :

- OS 1 : faciliter l'accès aux informations nécessaires au montage des demandes de subvention et à la gestion d'une subvention européenne ;
- OS 2 : valoriser l'apport de l'Union Européenne sur le territoire ;
- OS 3 : mobiliser les partenaires, les élus et les bénéficiaires pour en faire des ambassadeurs au profit d'une programmation mieux connue dont le territoire doit mieux tirer profit ;
- OS 4 : faire connaître la Région comme "facilitateur" de l'accès aux fonds européens au titre de son nouveau rôle d'autorité de gestion.

L'année 2016 a été particulière à double titre :

- Finalisation des rapports finaux d'exécution des programmes opérationnels 2007-2013 et premiers bilans de la programmation 2014-2020 ;
- Changement de périmètre régional et de gouvernance au sein de la Région.

Ainsi, les actions de communication ont été concentrées sur :

- La sensibilisation et l'appui aux candidats et aux bénéficiaires des fonds européens ;
- La promotion des possibilités de financement européens et de l'apport de l'Europe sur le territoire.

Ces actions ont été menées conformément aux choix d'une maximisation des outils numériques et d'une internalisation des coûts avec le souci de converger vers une communication à l'échelle de la nouvelle Région. En s'appuyant sur les orientations de la stratégie de communication, sont exposés ci-dessous les faits marquants.

- **Un site web reconnu et largement utilisé** (OS 1 : faciliter l'accès aux informations nécessaires au montage des demandes de subvention et à la gestion d'une subvention européenne)

Avec un nombre de visites en hausse de 206% par rapport à 2015, le site web d'information sur les programmes européens a connu une fréquentation record. Plus de 50% des pages visitées concernent les procédures, le cycle de vie des dossiers et la boîte à outils, ce qui démontre d'une fréquentation composée en grande partie par des porteurs de projet candidats ou bénéficiaires. Cela positionne également le site comme centre de ressources. L'utilisation en hausse des rubriques dédiées en particulier aux porteurs de projets bénéficiaires va de pair avec le niveau de programmation du programme opérationnel et l'augmentation des demandes de paiements. L'apport des réseaux sociaux sur la fréquentation reste minime, bien qu'une réelle dynamique se soit mise en place entre les comptes twitter des partenaires, de la Région et des élus de la Région.

- **Mon Europe Mon Quotidien : une campagne de promotion inédite à fort effet levier** (OS 2 : valoriser l'apport de l'Union Européenne sur le territoire) :

Unique et originale, la campagne avait pour objectif de mobiliser des moyens de diffusion impactants pour valoriser l'apport de l'Europe dans le quotidien des habitants des Hauts-de-France, autour d'un message-slogan clé « Mon Europe, mon quotidien ». La campagne s'est déroulée sur 5 semaines : 1 semaine, 1 département. Chaque semaine une visite presse était organisée permettant d'illustrer l'apport des programmations 2007-2013 et 2014-2020 sur le département. Tous les médias locaux étaient conviés, le dossier de presse personnalisé à chaque visite. En parallèle, une campagne d'affichage (bus, gares et affichage public sur 166 zones) permettait de promouvoir l'apport européen sur 3 thèmes parmi ceux identifiés comme plus parlant pour les habitants : santé, loisirs-environnement et loisirs-culture, formation, entreprises. Le « village de l'Europe » clôturait la semaine et facilitait l'accès à une information spécifique sur les fonds européens (stands d'information de la Région, de l'Etat, de l'agglomération hôte, exposition), sur la mobilité (participation de l'Info Point Europe et des services volontaires européens), et plus ludique via des quizz, type Trivial Pursuit. Ils ont eu lieu le 29 octobre à Saint Quentin, le 12 novembre à Beauvais et le 26 novembre à Amiens et comptabilisé en moyenne une fréquentation de 500 personnes.

Une enquête a permis de mesurer l'appréciation des visiteurs et l'éventuel changement de perception. Les sondés connaissaient en majorité peu, voire étaient indifférents à l'Europe sur leur territoire, mais ils ont été satisfaits des informations disponibles, 70% d'entre eux ont vu une Europe concrète bien que seulement 1/3 des sondés a constaté un changement dans leur vision de l'Europe.

Cette campagne test a permis de configurer des outils pérennes (exposition, usage du slogan comme

« marque » de la communication de la Région sur l'Europe, données consolidées Hauts-de-France). L'enquête a contribué également à identifier le type d'informations attendu (Interreg, Erasmus +, la culture, le Brexit...) et le type d'évènements les plus susceptibles de mobiliser les visiteurs (conférences, débats, animations plus culturelles et participatives).

- **1ère édition du Joli Mois de l'Europe sur le territoire picard** (OS 2 : valoriser l'apport de l'Union Européenne sur le territoire) :

Organisé pour la première fois en Picardie, le Joli mois de l'Europe a constitué un véritable temps festif et ludique, dédié à l'Europe, à sa diversité culturelle et à l'effet de ses politiques à l'échelle des territoires.

16 évènements labellisés, relayés notamment dans un programme mis en ligne sur www.europe-en-picardie.eu et consulté près de 200 fois, ont maillé le territoire picard.

- **La publicité du co financement européen : des efforts substantiels mais une dynamique à renforcer** (OS 3 : mobiliser les partenaires, les élus et les bénéficiaires pour en faire des ambassadeurs au profit d'une programmation mieux connue dont le territoire doit mieux tirer profit)

Les modalités de publicité de co financement européens ont considérablement évolué pour les porteurs de projets, en particulier avec l'affichage et le site internet.

Ainsi, outre la réalisation en 2015 d'un guide spécifique et ses mises à jour régulières en 2016, trois réunions d'information ont été menées auprès des bénéficiaires.

Le constat est plutôt positif : l'autorité de gestion est en capacité de fournir des réponses adaptées aux structures, les structures s'organisent avec les directions de la communication pour répondre conformément à cet article du conventionnement (réalisation de plan de communication, fiche procédure...).

En conclusion

Si, à ce stade, le recul n'est pas suffisant pour tirer des conclusions sur l'impact de ces réalisations, le constat est que l'année 2016 est une année de référence en matière de communication avec une approche de communication grand public inédite sur le versant picard (+ de 30 retombées presse). Ces éléments permettent de poser les bases d'une communication Europe à l'échelle Hauts-de-France multipartenaires et de fournir des éléments de référence pour piloter au mieux les prochaines actions.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

5.a) Critères non respectés des conditions ex ante générales

Conditions ex ante générales	Critère
------------------------------	---------

5.b) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
------------------------------	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.c) Critères non respectés des conditions ex ante liées aux priorités

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère
--	---------

5.d) Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante liées aux priorités applicables

Conditions ex ante liées aux priorités	Critère	Actions à entreprendre	Délai	Organisme chargé de l'exécution	Actions menées	Date d'exécution de l'action	Position de la Commission	Observations
--	---------	------------------------	-------	---------------------------------	----------------	------------------------------	---------------------------	--------------

5.e) Informations supplémentaires (facultatives) pour compléter celles figurant dans le tableau «Actions menées»

--

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Aucun sous-programme n'a été prévu dans la programmation du PDR Picardie.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

7.a) CEQ01-1A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

La programmation n'est pas suffisamment avancée pour qu'il soit possible d'apporter des éléments de réponse pertinents à cette question

7.b) CEQ02-1B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles renforcé les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

La programmation n'est pas suffisamment avancée pour qu'il soit possible d'apporter des éléments de réponse pertinents à cette question

7.c) CEQ03-1C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

La programmation n'est pas suffisamment avancée pour qu'il soit possible d'apporter des éléments de réponse pertinents à cette question

7.d) CEQ04-2A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la performance économique, la restructuration et la modernisation des exploitations bénéficiant d'un soutien, notamment en augmentant leur participation au marché et leur diversification agricole?

7.d1) Liste des mesures contribuant au DP

2A	Mesure 4.01 : Aide aux investissements aux exploitations agricoles
Libellé de l'ancienne programmation	
2A	Aides aux investissements dans les infrastructures du secteur agricole et de la foresterie PIC
2A	Modernisation-PMBE-Volet2
2A	Modernisation-PPE-Volet2
2A	Modernisation-PVE-CUMA-Volet2
2A	Modernisation-PVE-Volet2
2A	Modernisation agricole

7.d2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La production agricole par unité de travail annuel des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien a augmenté	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	
Les exploitations agricoles se sont modernisées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien
Les exploitations agricoles ont été restructurées	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Structure économique-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien

7.d3) Méthodes appliquées

Critères de jugement 1 : La production agricole et le revenu par unité de travail annuelle a augmenté dans les exploitations soutenues

Mobilisations des indicateurs suivants :

- Indicateur commun Indicateur de résultat R2 2A

R2 : Changement de la production agricole dans les exploitations (priorité 2A compétitivité).

Changement en valeur (donnée comptable) et en main d'œuvre.

Comparaison avant et après l'investissement et comparaison avec un échantillon témoin (pour neutraliser les variations de la météo et des prix).

Enquête auprès des bénéficiaires (Production N+1 – Production N-1) – Echantillon témoin (Production N+1 - production N-1)

En valeur et en unité de travail agricole

Puis extrapolation à l'échelle de l'ensemble des bénéficiaires pour calculer la valeur de l'indicateur, l'effet net de la subvention.

Selon EDATER « Il n'est pas pertinent de mobiliser des approches de type contrefactuelle lorsqu'on évalue des dispositifs avec un nombre limité de bénéficiaires (quelques dizaines).

C'est le cas pour le RAMO 2017. En effet, seulement 52 dossiers sont soldés en 2015 pour la PIC et 32 pour le NPDC.

La réalisation d'une enquête auprès des bénéficiaires avec l'hypothèse haute d'un taux de retour de 50%, n'est donc pas pertinente.

Des modalités de collecte anticipées : la collaboration avec le SRISE

Selon la méthodologie EDATER, la base RICA doit servir à tirer l'échantillon témoin. Nous avons dans un premier temps voulu vérifier si la base contenait des bénéficiaires du PDR de manière à collecter des données comptables sans devoir faire une enquête.

En 2015, on retrouve dans RICA pour le PDR PIC : 4 exploitations, pour le PDR NPDC : 2 exploitations. Ce n'est pas suffisant il faudra donc procéder ultérieurement à une enquête auprès des agriculteurs et être vigilant sur le contenu de l'échantillon témoin qui ne doit pas comporter de bénéficiaires.

Compte tenu de la lourdeur du processus des dossiers FEADER, nous avons fait le choix de ne pas demander en amont dans le dossier d'instruction les données nécessaires à l'analyse évaluative : l'UTA et la valeur de la production en n-1.

Source : Ces données seront collectées par enquêtes auprès des bénéficiaires.

Collecte en 2018, 2019 et Ex post

- Indicateur additionnel

Evolution du revenu agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA (unité de travail annuel)

Indicateur équivalent à l'indicateur R2 mais portant sur l'évolution du revenu (et prenant donc en compte les évolutions de coûts de production)

Source : Enquête et identification possible des bénéficiaires d'aides à l'investissement dans le RICA

Collecte en 2018, 2019 et Ex post

- Indicateur commun_ Indicateur d'impact I.01

Revenu d'entreprise agricole

Indicateur d'impact

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention.

Collecte en 2019 et ex post

- Indicateur commun_ Indicateur d'impact I.02

Revenu des facteurs agricoles

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention

Collecte en 2019 et ex post

- Indicateur commun_ Indicateur d'impact I.03

Productivité totale des facteurs dans l'agriculture

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention

Collecte en 2019 et ex post

Valeurs des indicateurs et sources

Voir plus haut

R2 sera calculé en 2018, 2019 et Expost

Source : Enquête bénéficiaires et base de données RICA

Critères de jugement 2 : Les exploitations ont été modernisées et / ou restructurées

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_Indicateur de résultat R1 2A :

% d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation.

Ratio : nbre de bénéficiaires /nbre total d'exploitations agricoles année de base 2013.

Source : OSIRIS, Enquête structure (2013)

Collecte en 2018, 2019 et Ex post

- Indicateur additionnel Helpdesk :

Répartition des exploitations bénéficiaires par classe de taille économique

OSIRIS (données de caractérisation des bénéficiaires). Enquête structures Agreste pour les données de contexte.

Nous avons interrogé le SRISE : L'enquête Structures n'est pas utilisables il n'y a pas suffisamment de données compte tenu du secret statistique (en 2013, 18 exploitations bénéficiaires pour Picardie).

Collecte en 2018, 2019 et Ex post

Valeurs des indicateurs et sources

- Indicateur commun_Indicateur de résultat R1 2A : % d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation

Picardie : 106 dossiers /13 146 exploitations = **0,81%**

Source : OSIRIS pour le numérateur, Enquête structure (2013) pour le dénominateur

L'indicateur R1 sera à nouveau calculé en 2018, 2019 et Ex post

Voir plus haut pour les autres indicateurs, collecte en 2018, 2019 et ex post

7.d4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type	Code et nom de	Taux	Valeur de	Valeur brute	Valeur brute	Valeur brute calculée dont	Valeur nette	Sources de données et d'information
------	----------------	------	-----------	--------------	--------------	----------------------------	--------------	-------------------------------------

d'indicateur	l'indicateur (unité)		l'indicateur	calculée	calculée dont contribution primaire	contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	calculée	
Indicateur de réalisation supplémentaire	Evolution du revenu agricole dans les exploitations bénéficiant d'un soutien / UTA (unité de travail annuel)	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues (domaine prioritaire 2A)*	Non						
Indicateur de résultat commun	R2: UTA (unité de travail annuel) (domaine prioritaire 2A)	Non						
Indicateur de résultat commun	R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	Oui	0.81%					106 dossiers /13 146 exploitations = 0,81% Source : OSIRIS pour le numérateur, Enquête structure (2013) pour le dénominateur L'indicateur R1 sera à nouveau calculé en 2018, 2019 et Ex post
Indicateur de résultat supplémentaire	Structure économico-dimensionnelle des exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien	Non						

7.d5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Critères de jugement 1 : La production agricole et le revenu par unité de travail annuelle a augmenté dans les exploitations soutenues.

Selon EDATER « Il n'est pas pertinent de mobiliser des approches de type contrefactuelle lorsqu'on évalue des dispositifs avec un nombre limité de bénéficiaires (quelques dizaines).

C'est le cas pour le RAMO 2017. En effet, seulement 52 dossiers sont soldés en 2015 pour la PIC et 32 pour le NPDC.

La réalisation d'une enquête auprès des bénéficiaires avec l'hypothèse haute d'un taux de retour de 50%,

n'est donc pas une opération pertinente.

Des modalités de collecte anticipées : la collaboration avec le SRISE

Selon la méthodologie EDATER, la base RICA doit servir à tirer l'échantillon témoin. Nous avons dans un 1^{ier} temps voulu vérifier si la base contenait des bénéficiaires du PDR de manière à collecter des données comptables sans devoir faire une enquête.

En 2015, on retrouve dans RICA pour le PDR PIC : 4 exploitations, pour le PDR NPDC : 2 exploitations. Ce n'est pas suffisant il faudra donc procéder ultérieurement à une enquête auprès des agriculteurs et être vigilant sur le contenu de l'échantillon témoin qui ne doit pas comporter de bénéficiaires.

Compte tenu de la lourdeur du process des dossiers FEADER, nous avons fait le choix de ne pas demander en amont dans le dossier d'instruction les données nécessaires à l'analyse évaluative : l'UTA et la valeur de la production en n-1. Ces données seront collectées par enquêtes auprès des bénéficiaires.

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention de ces trois indicateurs :

- Indicateur commun_Indicateur d'impact I.01 :Revenu d'entreprise agricole
- Indicateur commun_Indicateur d'impact I.02 :Revenu des facteurs agricoles
- Indicateur commun_Indicateur d'impact I.03 :Productivité totale des facteurs dans l'agriculture

Critères de jugement 2 : Les exploitations ont été modernisées et / ou restructurées

Répartition des exploitations bénéficiaires par classe de taille économique. Au 31 décembre 2016 les dossiers sont saisis dans une base simplifiée. Si l'information n'est pas disponible dans la base complète, nous collecterons l'information par enquête auprès de bénéficiaires.

7.d6) Réponse à la question d'évaluation

Les PDR ont été approuvés tardivement : au 2^{ième} semestre 2015 (14 septembre 2015 pour le PDR Nord pas de Calais et 24 novembre 2015 pour le PDR Picardie).

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 et 2015 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers dont les opérations sont soldées au 31 décembre 2016 ;

Pour la priorité 2A

PDR Picardie : 106 dossiers soldés : 52 dossiers en 2015 et 54 en 2016.

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

7.d7) Conclusions et recommandations

7.d7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Un RAMO 2017 contenant peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016. L'évaluation porte principalement sur l'analyse en la mise en œuvre du programme

Recommandation:

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019

7.e) CEQ05-2B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations?

7.e1) Liste des mesures contribuant au DP

2B mesure 6.1 : Aide à l'installation DJA Picardie

7.e2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La part de jeunes exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture a augmenté	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	
Des exploitants agricoles suffisamment qualifiés sont entrés dans le secteur de l'agriculture		Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR

7.e3) Méthodes appliquées

Critère de jugement 5.1 : Des exploitants formés de manière adaptée sont entrés dans le secteur

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_ Indicateur de résultat R3 2B :

% d'exploitations agricoles avec un plan de développement d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs, bénéficiant d'un soutien au titre du PDR.

Méthodologie : Ratio : nbre de bénéficiaires/ nbre total d'exploitations agricoles année de base 2013

Source : OSIRIS et données Enquête structures Agreste

Collecte 2018, 2019 et ex post

Critère de jugement 5.2 : La part de de jeunes exploitants formés de manière adaptée a augmenté dans le secteur agricole

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_ Indicateur de contexte C24

% d'exploitants de moins de 35 ans formés de manière adaptée dans le secteur agricole sur la zone de programmation.

Source : Suivi indicateurs de contexte et données Enquête structures Agreste

Collecte 2018, 2019 et ex post

Critère de jugement 5.3 : Stabilité ou croissance de la part des exploitants de moins de 35 ans

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_Indicateur de contexte C23

Pyramide des âges des chefs d'exploitation agricole : Evolution du % de chef d'exploitation de moins de 35 ans

Source : Suivi indicateurs de contexte et données Enquête structures Agreste

Collecte 2018, 2019 et ex post

Critère de jugement 5.4 : Le PDR a soutenu des installations

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel

Nombre d'installations soutenues par le PDR dans le total des installations

Source : OSIRIS (Nombre de bénéficiaires de la sous-mesure 6.1 "Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs ") Données nationales sur l'installation (MSA,...)

Collecte 2018, 2019 et ex post

Critère de jugement 5.5 : Le nombre d'installations compense les départs

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel

Solde du nombre d'installation par rapport au nombre de départ

Source : AGRESTE-Recensement Général Agricole (RGA) tous les 10 ans / Enquête structures tous les 3 ans

Collecte ex post

Valeurs des indicateurs et sources

- Indicateur commun_ Indicateur de résultat R3 2B :

% d'exploitations agricoles avec un plan de développement d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs, bénéficiant d'un soutien au titre du PDR.

Picardie : 116 dossiers /13 146 exploitations = **0,88%**

Source : OSIRIS pour le numérateur, Enquête structure (2013) pour le dénominateur

- Indicateur commun_ Indicateur de contexte C24

% d'exploitants de moins de 35 ans formés de manière adaptée dans le secteur agricole sur la zone de programmation.

Parmi les agriculteurs de moins de 35 ans :

Pour la Picardie :

95% des -35ans (exploitants ou 1er coexploitant) ont une formation agricole.

83% n'ont pas de formation générale supérieure à la formation agricole

51% ont une formation agricole de niveau supérieur (court + long)

62% ont une formation supérieure (agricole ou pas)

- Indicateur commun_ Indicateur de contexte C23

Pyramide des âges des chefs d'exploitation agricole : Evolution du % de chef d'exploitation de moins de 35 ans

% de moins de 35 ans :

Picardie : 9,1% en 2010 (recensement agricole) et 8,3 % en 2013 (Enquête Structures)

La part des jeunes exploitations diminue entre 2010 et 2013 : -0,8 points pour la Picardie ;

- Indicateur additionnel

Nombre d'installations soutenues par le PDR dans le total des installations enregistrées (MSA)

Picardie.

2012 : 149/340 = 43,8%

2013 : 126/398= 31,6%

2014 : 127/380 = 33,4%

Source DRAAF

7.e4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation supplémentaire	Nombre d'installations soutenues par le PDR dans le total des installations enregistrées (MSA) Picardie	Oui	33.4%			2014 Source Osiris - DRAAF
Indicateur de résultat commun	R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	Oui	0.88%			Source : OSIRIS pour le numérateur, Enquête structure (2013) pour le dénominateur
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage d'exploitants agricoles qualifiés dans le secteur agricole du territoire couvert par le PDR	Non				
Indicateur de contexte commun	C24 - Formation agricole des chefs d'exploitation - part des chefs d'exploitation < 35 ans ayant une formation agricole élémentaire ou complète (2010) (% of total)	Oui	83.46%			Source : Suivi indicateurs de contexte et données Enquête structures Agreste Collecte 2018, 2019 et ex post
Indicateur de contexte commun	C23 - Pyramide des âges des chefs d'exploitation agricole - part des < 35 ans (2010) (% of total managers)	Oui	9.15%			Source : Suivi indicateurs de contexte et données Enquête structures Agreste Collecte 2018, 2019 et ex post
Indicateur de contexte supplémentaire	Solde du nombre d'installation par rapport au nombre de départ	Oui				

7.e5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Peu de dossiers réalisés

7.e6) Réponse à la question d'évaluation

Les PDR ont été approuvés tardivement : au 2^{ème} semestre 2015 (14 septembre 2015 pour le PDR Nord pas de Calais et 24 novembre 2015 pour le PDR Picardie).

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 et 2015 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers au 31 décembre 2016

Picardie : 116 dossiers

1/3 environ des installations sont réalisées via la DJA pour la Picardie en 2014.

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution aux Domaines Prioritaires qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

7.e7) Conclusions et recommandations

7.e7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Un RAMO 2017 contenant peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016. L'évaluation porte principalement sur l'analyse en la mise en œuvre du programme

Recommandation:

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019

7.f) CEQ06-3A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Non concerné par cette question

7.g) CEQ07-3B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention et la gestion des risques agricoles?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

La programmation n'est pas suffisamment avancée pour qu'il soit possible d'apporter des éléments de réponse pertinents à cette question

7.h) CEQ08-4A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la restauration, la préservation et l'amélioration de la biodiversité, y compris dans les zones Natura 2000, les zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques et l'agriculture à haute valeur naturelle, et les paysages européens?

7.h1) Liste des mesures contribuant au DP

Le Domaine Prioritaire 4A concerne les mesures suivantes

- 1.1 et 1.2 formation information, transfert
- 2.1 Conseil individuel
- 7.1.a Etablissement et révision des documents d'objectifs (DOCOB) liés aux sites Natura 2000 ;
- 7.1.b Etablissement de plans de gestion et protection de secteurs situés en zone Natura 2000
- 7.6.a Contrats Natura 2000 en milieux non-agricoles et en milieux forestiers
- 7.6.b Études et actions de sensibilisation liées aux espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire
- 7.6.c Animation des DOCOB des sites Natura 2000
- 7.6.d Animation des MAEC
- 8.1 Aide au boisement BAC
- 10 Agroenvironnement – Climat
- 11 SAB
- 12.1 Paiement au titre de natura 2000
- 12.3 Paiement au titre de la DC

Ancienne programmation-Libellé

- 4A 216 hors PVE -Volet2
- 4A Aides aux investissements non productifs PIC
- 4 Animation des MAEC PIC
- 4A Modernisation-PVEINP-Volet2

7.h2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Critère de jugement 8.1 : Les mesures à effets sur la biodiversité ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeux (Natura 2000, zones soumises à contraintes naturelles, HVN)	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	
Critère de jugement 8.1 : Les mesures à effets sur la biodiversité ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeux (Natura 2000, zones soumises à contraintes naturelles, HVN)	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	
La biodiversité des terres sous contrats a été restaurée, préservée et améliorée	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	

7.h3) Méthodes appliquées

Critère de jugement 8.1 : Les mesures à effets sur la biodiversité ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeux (Natura 2000, zones soumises à contraintes naturelles, HVN)

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel

Typologie des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages (effet fort/faible)

Source : Analyse théorique sur base de la littérature scientifique

Collecte 2018

- Indicateur commun_Indicateur de résultat R7

Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages =

Total des zones sous contrat de gestion biodiversité et-ou paysages (en ha)/total des terres agricoles (en ha) en 2013.

Source : OSIRIS, Enquête structure (2013) Agreste

Collecte 2018,2019 et ex post

- Indicateur commun_Indicateur de résultat R6

Pourcentage de forêts ou d'autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et les paysages=

Total des zones sous contrat de gestion biodiversité (en ha)/total des zones forestières et boisées (en ha) en 2013

Source : ISIS, Enquête structure (2013) Agreste

Collecte 2018,2019 et ex post

- Indicateur additionnel

Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la biodiversité et les paysages

Source : ISIS, ODR pour le croisement réalisations / zones à enjeux

Collecte 2018,2019 et ex post

Critère de jugement 8.2 Les interventions du PDR ont contribué au maintien et au développement de pratiques favorables à la biodiversité

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel

Changement des pratiques des bénéficiaires imputables à l'intervention

Analyse contrefactuelle mobilisant les données RICA pour mesurer les changements de pratiques (prairies, assolement) (En fonction des possibilités de croisement données de réalisation/données RICA).

Source : Enquête directe bénéficiaires, études de cas, analyse des facteurs externes

Critère de jugement 8.3 La biodiversité sur les surfaces contractualisées a été restaurée, préservée et améliorée

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel

Evolution de la biodiversité et des paysages dans les zones à fortes contractualisation

Analyse contrefactuelle mobilisant les données RICA pour mesurer les changements de pratiques (prairies, assolement) (En fonction des possibilités de croisement données de réalisation/données RICA).

Source : Enquête directe bénéficiaires, études de cas, analyse des facteurs externes

Collecte ex post

- Indicateur commun_Indicateur d'impact I.08

Indice des populations d'oiseaux en milieu agricole

Indicateur d'impact

Source : analyse documentaire et Technical Handbook

Collecte : ex post

- Indicateur commun_Indicateur d'impact I.09

Agriculture à Haute Valeur Naturelle

Indicateur d'impact

Source : analyse documentaire et Technical Handbook

Collecte : ex post

Valeurs des indicateurs et sources

- Indicateur commun_ Indicateur de résultat R7

Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages =

Total des zones sous contrat de gestion biodiversité et-ou paysages (en ha)/total des terres agricoles (en ha) en 2013.

Picardie : 9 dossiers et 95 516,52 ha/1 322 800 ha = **7%**

En supposant que les indicateurs renseignés dans la base de données correspondent bien à la surface des exploitations bénéficiaires

Source : OSIRIS, Enquête structure (2013), AGRESTE chiffres et données Agriculture N°231

Collecte 2018,2019 et ex post

Pour les autres indicateurs voir plus haut collecte en 2018, 2019 et/ou ex post

7.h4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	Oui				
Indicateur de résultat commun	R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	Oui	7%			Source : OSIRIS, Enquête structure (2013), AGRESTE chiffres et données Agriculture N°231 Collecte 2018,2019 et ex post

7.h5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Disponibilité des zonages / Possibilité de calcul par ODR de la couverture des zones à enjeux

Limites liées au nombre limité de données sur les pratiques agricoles. Possibilité d'appariement entre données bénéficiaires et statistiques publiques. Temporalité dans la publication des données statistiques.

Indice des populations d'oiseaux en milieu agricole et Agriculture à Haute Valeur Naturelle :

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention. Dans ce cas, il conviendra de mesurer l'évolution dans le temps de cet indicateur.

Les indicateurs (surface en hectares) ne sont pas tous renseignés dans la base de données. Un rattrapage de la donnée sera nécessaire.

7.h6) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvés tardivement : au 2^{ième} semestre 2015 (24 novembre 2015 pour le PDR Picardie).

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 et 2015 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers dont les opérations sont soldées au 31 décembre 2016

PDR Picardie : 9 dossiers soldés pour la priorité 4A

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution au Domaine Prioritaire qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

7.h7) Conclusions et recommandations

7.h7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Un RAMO 2017 contenant peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016. L'évaluation porte principalement sur l'analyse en la mise en oeuvre du programme

Recommandation:

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019

7.i) CEQ09-4B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu l'amélioration de la gestion de l'eau, y compris la gestion des engrais et des pesticides?

7.i1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures contribuant au Domaine Prioritaire
1.1 et 1.2 formation information, transfert
2.1 Conseil individuel
7.1.a Etablissement et révision des documents d'objectifs (DOCOB) liés aux sites Natura 2000
7.1.b Etablissement de plans de gestion et protection de secteurs situés en zone Natura 2000
7.6.a Contrats Natura 2000 en milieux non-agricoles et en milieux forestiers
7.6.b Études et actions de sensibilisation liées aux espèces et/ou habitats d'intérêt communautaire
7.6.c Animation des DOCOB des sites Natura 2000
7.6.d Animation des MAEC
8.1 Aide au boisement BAC
10 Agroenvironnement – Climat
11 SAB
12.1 Paiement au titre de natura 2000
12.3 Paiement au titre de la DCE

7.i2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La qualité de l'eau s'est améliorée	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	
La qualité de l'eau s'est améliorée	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	

7.i3) Méthodes appliquées

Critère de jugement 9.1 : Les mesures à effets sur la qualité de l'eau ont été mises en œuvre de manière significative, en particulier dans les zones à enjeux (DCE, zones vulnérables directive Nitrates)

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel

Typologie des mesures à effet sur la qualité de l'eau (effet fort/faible)

Source : Analyse théorique sur base de la littérature scientifique

Collecte 2018

- Indicateur commun_ Indicateur de résultat R8

Pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau.

Total des zones sous contrat de gestion eau (en ha)/total des terres agricoles (en ha) en 2013.

Source : OSIRIS, ISIS, Enquête structure (2013), AGRESTE chiffres et données Agriculture N°231

Collecte 2018, 2019 et ex post

- Indicateur commun_ Indicateur de résultat R9

Pourcentage de terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau

Total des zones forestière sous contrat de gestion eau /total superficie forestière ou boisée (en ha) en 2013

Remarque : pour la forêt le suivi de la parcelle est complexe dans ISIS

Source : OSIRIS, ISIS, Enquête structure (2013), AGRESTE chiffres et données Agriculture N°231

Collecte 2018, 2019 et ex post

- Indicateur additionnel

Pourcentage des terres agricoles dans les zones à enjeux ayant contractualisé des mesures à effet sur la gestion de l'eau

Source : ISIS, ODR pour le croisement réalisations / zones à enjeux

Collecte 2018, 2019 et ex post

Critère de jugement 9.2 : Les interventions du PDR ont contribué au maintien et au développement de pratiques favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel

Changement des pratiques des bénéficiaires favorables à la gestion de l'eau (gestion des engrais et phytos) imputables à l'intervention

Analyse contrefactuelle mobilisant l'enquête des pratiques culturelles pour mesurer les changements de pratiques (Possibilités de croisement données de réalisation/données de l'enquête pratiques culturelles).

Source : Enquête directe bénéficiaires, études de cas, analyse des facteurs externes

Collecte ex post

Critère de jugement 9.3 : La qualité de l'eau sur les surfaces contractualisées s'est améliorée

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel

Evolution de la qualité de l'eau (Nitrates/phytosanitaires) dans les zones à fortes contractualisation

Analyse croisée effets du programme sur les changements de pratiques / analyse théorique de l'effet des pratiques sur la qualité de l'eau (synthèse des indicateurs précédents).

Source : Données DCE sur la qualité de l'eau dans les zones à forte contractualisation

Etudes de cas, enquête directe bénéficiaires

Collecte ex post

- Indicateur commun_Indicateur d'impact I.11

Qualité de l'eau

Indicateur d'impact

Le Technical Handbook ne propose pas de méthodologie pour l'analyse des effets nets de l'intervention. Il conviendra donc d'apprécier cet indicateur dans le temps.

Collecte ex post

Valeurs des indicateurs et sources

Pas de dossiers soldés en 2016 pour la priorité 4B

7.i4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Non				
Indicateur de résultat commun	R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	Non				

7.i5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Disponibilité des zonages / Possibilité de calcul par ODR de la couverture des zones à enjeux

Limites liées au nombre limité de données sur les pratiques agricoles. Possibilité d'appariement entre données bénéficiaires et les statistiques publiques. Temporalité dans la publication des données statistiques.

Temps de latence pour la mesure des effets sur la qualité de l'eau (en particulier pour les masses d'eau souterraines)

Différences dans les échelles d'observation (parcelles / masses d'eau)

7.i6) Réponse à la question d'évaluation

Pas de dossiers soldés en 2016 pour la priorité 4B

7.i7) Conclusions et recommandations

7.i7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Un RAMO 2017 contenant peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016. L'évaluation porte principalement sur l'analyse en la mise en oeuvre du programme

Recommandation:

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019

7.j) CEQ10-4C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la prévention de l'érosion des sols et l'amélioration de la gestion des sols?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

La programmation n'est pas suffisamment avancée pour qu'il soit possible d'apporter des éléments de réponse pertinents à cette question

7.k) CEQ11-5A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Non concerné par cette question

7.l) CEQ12-5B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation des produits alimentaires?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Non concerné par cette question

7.m) CEQ13-5C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à faciliter la fourniture et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, de sous-produits, des déchets, résidus et autres matières premières non alimentaires à des fins de bioéconomie?

7.m1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesure 4.3 : Desserte forestière

Libellé de l'ancienne programmation : Soutien desserte forestière-Volet2

7.m2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La fourniture de sources d'énergie renouvelables a augmenté	R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	
La fourniture de sources d'énergie renouvelables a augmenté	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	

7.m3) Méthodes appliquées

Critère de jugement 13.1 : L'offre en énergie renouvelable a progressé.

Pour mémoire la mesure 4.3 vise la réalisation de desserte forestière, c'est-à-dire de route pour mieux accéder à l'exploitation de la forêt en toutes saisons.

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_ Indicateur de résultat additionnel R15

R15: énergie renouvelable produite à partir de projets bénéficiant d'un soutien

Source OSIRIS

Collecte 2018, 2019 et ex post

- Indicateur commun_ Indicateur cible T16 DP 5C

T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable

Fonction du détail du suivi par Osiris

Source : OSIRIS

Collecte 2018, 2019 et ex post

- Indicateur commun_ Indicateur de réalisation O.3

O.3 Nombre d'opérations d'investissement dans la production d'énergie renouvelable

Source OSIRIS

Collecte 2018, 2019 et ex post

Valeurs des indicateurs et sources

Indicateur commun_ Indicateur de résultat additionnel R15

R15: énergie renouvelable produite à partir de projets bénéficiant d'un soutien

15 dossiers de soutien à la desserte forestière volet 2 dont 1 doublon (réalisation de routes pour mieux accéder à l'exploitation de la forêt en toutes saisons).

Seuls 3 dossiers ont un indicateur renseigné pour une valeur totale de **56 703**. Il conviendra de vérifier qu'il s'agit de TEP.

Source OSIRIS

7.m4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur brute calculée dont contribution primaire	Valeur brute calculée dont contribution secondaire, contribution du Leader/DLAL incluse	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de réalisation commun	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	Non						
Indicateur de résultat commun	R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	Non						
Indicateur de résultat commun	T16: total des investissements dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	Non						

7.m5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

La réalisation de route pour la desserte forestière permet d'exploiter plus facilement le bois. En effet, grâce aux travaux réalisés, la route est praticable tous les jours de l'année.

Cela peut améliorer la situation économique de l'exploitation forestière et le volume de bois exploité.

Il conviendra d'apprécier par enquête la situation des bénéficiaires avant et après les travaux, via une enquête. Il est possible que la mesure vise davantage à améliorer la situation économique de l'exploitation forestière que la fourniture d'énergie renouvelable.

7.m6) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR Picardie a été approuvé tardivement le 24 novembre 2015.

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 et 2015 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a relativement peu de dossiers dont les opérations sont soldées au 31 décembre 2016

PDR Picardie : 15 dossiers soldés pour la priorité 5C

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution au Domaine Prioritaire qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficacité du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

Sans objet : Pas de dossiers soldés en 2016 pour la priorité 4B

7.m7) Conclusions et recommandations

7.m7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Un RAMO 2017 contenant peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016. L'évaluation porte principalement sur l'analyse en la mise en œuvre du programme

Recommandation:

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019

--

7.n) CEQ14-5D - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac provenant de l'agriculture?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Non concerné par cette question

7.o) CEQ15-5E - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie?

7.o1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures contribuant au Domaine Prioritaire

8.2 Agroforesterie

8.6 Equipements forestiers

16.1 Coopération PEI

7.o2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
La conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie a augmenté	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	
Les terres agricoles et sylvicoles sous contrat de gestion amélioré contribuant à la séquestration du carbone ont augmenté	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	

7.o3) Méthodes appliquées

Critère de jugement 15.1 : Les surfaces agricoles et forestières sous contrat de gestion contribuant à la séquestration du carbone ont progressé.

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_Indicateur de résultat R20
- Indicateur commun_Indicateur cible T19 DP 5E
- Indicateur commun_Indicateur de réalisation O.5

R20/T19/O5: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion qui contribuent à la séquestration ou à la conservation du carbone

R20 : Total des zones concernées (en ha)/total des zones agricoles et forestières (en ha) en 2013

Source : bases de données des opérations AG/ASP, ISIS et le SIGC

Collecte 2018, 2019 et ex post

Critère de jugement 15.2 La conservation et la séquestration du carbone en agriculture et dans la

foresterie a progressé.

Mobilisation des indicateurs suivants :

- C41. Matière organique dans le sol des terres arables

Collecte ex post

Il s'agit d'un indicateur de contexte pour lequel il conviendra d'apprécier l'évolution dans le temps (début et fin de programmation).

- Indicateur commun_Indicateur d'impact I.12

Matière organique dans le sol des terres arables

Indicateur d'impact

Source : GIS Sol

Collecte ex post

valeurs des indicateurs et sources

R20 : Total des zones concernées (en ha)/total des zones agricoles et forestières (en ha) en 2013.

Picardie : pas de dossiers soldés au 31 décembre 2016

Source : bases de données des opérations AG/ASP, et le SIGC

7.o4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	Non				
Indicateur de contexte	C41 - Matière organique dans le sol des terres arables - Teneur	Non	15,30			

commun	moyenne en carbone organique (2013) (g kg-1)					
--------	--	--	--	--	--	--

7.o5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Peu de dossiers, il faudra vérifier les données, notamment le nombre d'hectares lorsque la base de données complète sera livrée.

7.o6) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvé tardivement : au 2ième semestre 2015 (24 novembre 2015 pour le PDR Picardie).

Pour éviter une année « blanche » sans programmation, les dossiers 2014 et 2015 ont été instruits selon l'ancienne programmation.

Il y a aucun dossier soldé au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, l'analyse porte sur la mise en œuvre du programme plus que sur l'effet des mesures et leur contribution au Domaine Prioritaire qui ne peut à ce stade de la programmation être correctement analysée. L'objectif de l'évaluation est d'améliorer l'efficience du programme et proposer le cas échéant des améliorations.

7.o7) Conclusions et recommandations

7.o7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Un RAMO 2017 contenant peu d'opérations soldées au 31 décembre 2016. L'évaluation porte principalement sur l'analyse en la mise en oeuvre du programme

Recommandation:

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019

7.p) CEQ16-6A - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu la diversification, la création et le développement de petites entreprises et la création d'emplois?

7.p1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures contribuant au Domaine Prioritaire

4.2 Investissement en faveur de la transformation et de la commercialisation des produits

6.4 Soutien à la modernisation et au développement d'activités touristiques, artisanales et de services de proximité en zone rurale

7.p2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
Des emplois ont été créés	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	
Des petites entreprises ont été créées		Pourcentage de petites entreprises nouvellement créées avec le soutien du PDR
Les petites entreprises ont diversifié leur activité économique		Pourcentage de petites entreprises dans le secteur non-agricole créées avec le soutien du PDR

7.p3) Méthodes appliquées

Critère de jugement 16.1 De petites entreprises ont été créées.

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel Helpdesk

% de petites entreprises créées avec le soutien du PDRR, dans les zones rurales

Enjeu de suivi de cette donnée au niveau des réalisations (création et diversification)

Source INSEE et base de données OSIRIS

Collecte ex post

- Indicateur additionnel

Créations d'entreprises et d'établissements dans les zones rurales

Source : INSEE

Collecte 2018

Critère de jugement 16.2 De petites entreprises ont diversifié leur activité.

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel Helpdesk

% de petites entreprises dans le secteur non agricole créées avec le soutien du PDRR

Enjeu de suivi de cette donnée au niveau des réalisations (création et diversification)

Source INSEE et base de données OSIRIS

Collecte ex post

- Indicateur additionnel

Diversification des exploitations agricoles

Source : Agreste, recensement agricole

Collecte ex post

- Information qualitative

Diversification économique des bénéficiaires avec l'aide du PDRR

Source : Enquête auprès des bénéficiaires

Collecte ex post

Critère de jugement 16.3 Des emplois ont été créés.

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_Indicateur Résultat R21_DP 6A

Emplois créés dans des projets bénéficiant d'un soutien

Source : Suivi du nombre d'emplois créés à travers les projets soutenus réalisés au niveau des dossiers de demande de subvention / demandes de paiement

Collecte 2018, 2019 et ex post

- Indicateur commun_Indicateur Impact C5

Taux d'emploi rural

Indicateur d'impact

Source : EUROSTAT.

Collecte 2019 et ex post

Valeurs des indicateurs et sources

Pas de dossiers soldés en 2016

7.p4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de petites entreprises dans le secteur non-agricole créées avec le soutien du PDR	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage de petites entreprises nouvellement créées avec le soutien du PDR	Non				

7.p5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Pas de dossiers soldés en 2016

7.p6) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvé tardivement : au 2ième semestre 2015 (24 novembre 2015 pour le PDR Picardie).

Il n'y a pas de dossiers soldés en 2016.

7.p7) Conclusions et recommandations

7.p7.a) *Conclusion / Recommandation 1*

Conclusion:

Un RAMO 2017 ne contenant pas d'opérations soldées au 31 décembre 2016 sur ce Domaine Prioritaire. L'évaluation porte principalement sur l'analyse en la mise en oeuvre du programme.

Recommandation:

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019

7.q) CEQ17-6B - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles soutenu le développement local dans les zones rurales?

7.q1) Liste des mesures contribuant au DP

Mesures contribuant au Domaine Prioritaire

7.1.c Aide à la mise en œuvre de schémas ou plan de développement locaux

7.4.a Amélioration et développement de l'offre de services publics en milieu rural

7.4.b Mise en valeur du patrimoine à vocation culturelle et touristique

7.5 Développement des équipements et infrastructures à usage touristique et de loisirs

7.7 Amélioration de l'offre de service de proximité en milieu rural

19.1 Soutien préparatoire LEADER (PIC et NPDC)

19.2 Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement (PIC et NPDC)

19.3 Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération du GAL (PIC et NPDC)

19.4 Animation LEADER 2016 et 2017 (PIC et NPDC)

7.q2) Lien entre les critères d'appréciation, les indicateurs de résultat communs et supplémentaires utilisés pour répondre à la QEC

Critères d'appréciation	Indicateur de résultat commun	Indicateur de résultat supplémentaire
		Pourcentage des dépenses du PDR dans les mesures Leader par rapport aux dépenses totales du PDR
		Nombre de projets/d'initiatives soutenus par la Stratégie de développement local
Des opportunités d'emploi ont été créées grâce à des stratégies de développement local	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	
Le territoire et la population rurale couverts par les groupes d'action locale ont augmenté	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	
L'accès aux services et aux infrastructures locales a augmenté dans les zones rurales	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	
Les services et l'infrastructure locale dans les zones rurales se sont améliorés	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	
Les populations rurales ont participé à des actions locales		
Les populations rurales ont bénéficié d'actions locales		

7.q3) Méthodes appliquées

Critère de jugement 17.1 Les services et les infrastructures locales se sont développés dans les zones rurales

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel

Nombre d'équipements des services aux particuliers

Source INSEE et enquête auprès des bénéficiaires

Collecte 2019 et ex post

Critère de jugement 17.2 L'accès aux services et aux infrastructures locales ont progressé dans les zones rurales

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_Indicateur Résultat R23_DP 6B

% de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/ infrastructures

Ratio : Taille de la population du territoire bénéficiant du soutien/ population totale du territoire du PDR.

Source : base de données OSIRIS et INSEE

Collecte 2018, 2019 et 2020

Critère de jugement 17.3 La population rurale a participé à des actions locales

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur additionnel Helpdesk

% de la population rurale impliquée dans des actions soutenues par le FEADER

Source : Données de réalisation (nature des interventions des GAL)

Collecte : ex post

- Information qualitative

Gouvernance des projets soutenus via le PDR, composition des projets collaboratifs, niveau de convergence des intérêts défendus

Source : Données de réalisation (nature des interventions des GAL, et INSEE)

Collecte : ex post

Critère de jugement 17.4 La population rurale a bénéficié d'actions locales.

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Information qualitative

Niveau de satisfaction des bénéficiaires au regard de la performance des partenariats locaux formés avec le soutien du PDRR

Source : Enquête, entretiens auprès des GAL

Collecte : ex post

- Information qualitative

Evolution de la satisfaction de la population (cible) vis-à-vis d'un panel d'infrastructures et/ou de services améliorés avec le PDRR

Source : Enquête, entretiens auprès des bénéficiaires finaux (populations cibles)

Collecte : ex post

Critère de jugement 17.5 Des opportunités d'emploi ont été créées via les Stratégies de Développement Local (SLD)

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_ Indicateur Résultat R24_DP 6B

Emplois créés (ETP) dans des projets bénéficiant d'un soutien (Leader)

Il s'agit d'emplois directs créés. Sont exclus les emplois maintenus, les emplois de réalisation non pérennes liés à la mise en œuvre de l'opération (exemple BTP pour les d'infrastructure...) et les emplois induits (fournisseurs...)

Source : OSIRIS, et enquête auprès des porteurs de projets si besoin

Collecte 2018,2019 et ex post

- Indicateur additionnel Helpdesk

Nombre de projets/ initiatives soutenus par la Stratégie de Développement Local (SLD)

Source : Données de réalisation GAL

Collecte 2018,2019 et ex post

- Indicateur additionnel Helpdesk

% des dépenses du PDR associées à la mesure LEADER sur la dépense totale du PDRR

Source : Données de réalisation GAL

Collecte 2018, 2019 et ex post

Critère de jugement 17.6 Le territoire rural et la population couverte par les GAL a augmenté

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Indicateur commun_ Indicateur Résultat R22_DP 6B

% de la population rurale concernée par les stratégies de développement local

Ratio : nombre total de la population concernée par les GAL créés au titre du PDR/ population totale concernée par le PDR

Source : OSIRIS et INSEE

Collecte 2018, 2019 et ex post

Critère de jugement 17.7 De nouvelles pratiques et des projets innovants favorables au développement local dans les zones rurales ont émergé via LEADER

Mobilisation des indicateurs suivants :

- Information qualitative

Introduction de nouveaux produits, procédés, organisations ou marchés ; transfert de connaissances ou d'innovations...

Source : Enquête auprès d'un échantillon, Etudes de cas

Collecte ex post

- Information qualitative

Partenariats publics-privés établis (composition des GAL); renforcement des actions multisectorielles et des approches dites "bottom-up"

Source : Enquête auprès d'un échantillon, Etudes de cas, Revue documentaire (évaluation GAL, fiches-actions,...)

Collecte ex post

Valeurs des indicateurs et sources

Pas de dossiers soldés en 2016

7.q4) Valeurs quantitatives des indicateurs et sources de données

Type d'indicateur	Code et nom de l'indicateur (unité)	Taux	Valeur de l'indicateur	Valeur brute calculée	Valeur nette calculée	Sources de données et d'information
Indicateur de résultat commun	R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	Non				
Indicateur de résultat commun	R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures	Non				

	(domaine prioritaire 6B)					
Indicateur de résultat commun	R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Nombre de projets/d'initiatives soutenus par la Stratégie de développement local	Non				
Indicateur de résultat supplémentaire	Pourcentage des dépenses du PDR dans les mesures Leader par rapport aux dépenses totales du PDR	Non				

7.q5) Problèmes rencontrés influençant la validité et la fiabilité des conclusions de l'évaluation

Aucun dossier au 31 décembre 2016

7.q6) Réponse à la question d'évaluation

Le PDR a été approuvé tardivement : au 2^{ème} semestre 2015 (24 novembre 2015 pour le PDR Picardie).

Il n'y a pas de dossiers soldés en 2016.

7.q7) Conclusions et recommandations

7.q7.a) Conclusion / Recommandation 1

Conclusion:

Un RAMO 2017 ne contenant pas d'opérations soldées au 31 décembre 2016 sur ce Domaine Prioritaire. L'évaluation porte principalement sur l'analyse en la mise en oeuvre du programme.

Recommandation:

Nous proposons de réaliser un RAMO renforcé en 2018, afin de tester la collecte et l'analyse sur un nombre suffisants de données.

Le cas échéant proposer/solliciter un appui extérieur (prestataire) pour le RAMO 2019

7.r) CEQ18-6C - Dans quelle mesure les interventions du PDR ont-elles amélioré l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les zones rurales?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Non concerné par cette question

7.s) CEQ19-PE - Dans quelle mesure les synergies entre les priorités et les domaines prioritaires ont-elles renforcé l'efficacité du PDR?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

La programmation n'est pas suffisamment avancée pour qu'il soit possible d'apporter des éléments de réponse pertinents à cette question

7.t) CEQ20-TA - Dans quelle mesure l'assistance technique a-t-elle contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 59, paragraphe 1 du règlement (UE) n° 1303/2013 et à l'article 51, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

L'assistance technique n'a pas encore été mobilisée

7.u) CEQ21-RN - Dans quelle mesure le réseau rural national a-t-il contribué à la réalisation des objectifs fixés à l'article 54, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1305/2013?

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

La mise en œuvre du réseau rural n'est pas suffisamment avancée pour pouvoir répondre de manière pertinente à cette question

7.v) PSEQ01-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

7.w) PSEQ02-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

7.x) PSEQ03-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

7.y) PSEQ04-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

7.z) PSEQ05-FA - Question d'évaluation spécifique au programme liée aux domaines prioritaires spécifiques au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

7.aa) PSEQ01-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

7.bb) PSEQ02-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

7.cc) PSEQ03-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

7.dd) PSEQ04-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

7.ee) PSEQ05-TOPIC - Question d'évaluation spécifique au programme liée à un sujet d'évaluation spécifique au programme

Cette question est indiquée comme non pertinente pour cette version du RAMO

Aucun programme d'évaluation spécifique n'a été lancé

8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

8.a) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination [article 7 du règlement (UE) n° 1303/2013]

Les porteurs de projets se doivent de respecter les obligations légales en matière de non discrimination.

La promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes et de la non-discrimination se fera en particulier dans le cadre de la mise en oeuvre des mesures 1 et 2 portant sur les actions de formations et de conseils.

8.b) Développement durable [article 8 du règlement (UE) n° 1303/2013]

La prise en compte du développement durable fait partie intégrante des critères de sélections des différents types d'opération. Selon les types d'opération, les principes et critères de sélection suivants sont retenus :

- Tout ou partie de la production en Agriculture biologique ;
- Engagement dans une démarche agroenvironnementale ;
- Prise en compte des problématiques environnementales ;
- Introduction d'essences favorables à la biodiversité ;
- Sélection de projets relatifs à des investissements liés à la protection de la ressource en eau et/ou l'environnement ;
- Sélection de projets relatifs à des investissements liés à l'amélioration de la performance énergétique ;

8.c) Rôle des partenaires visés à l'article 5 du règlement (UE) n° 1303/2013 lors de la mise en œuvre du programme

Le partenariat régional est associé à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation du programme à différents niveaux :

- au sein du Comité de suivi qui est composé de représentants de l'Autorité de gestion, de l'Etat, de la Commission européenne, des organismes intermédiaires et des partenaires impliqués lors de l'élaboration du programme (les Départementaux, les EPCI, les chambres consulaires, les fédérations...).

Les représentants des Départements et de l'Etat sont associés au travaux de préparation du comité de suivi.

- au sein des comités de programmation :

Afin de faire converger les pratiques existantes précédemment en Picardie et en Nord-Pas-de-Calais, une nouvelle gouvernance des fonds européens a été mise en place. Cette nouvelle gouvernance a eu des effets positifs avec une ouverture plus importante envers le partenariat régional.

Cette gouvernance s'effectue en deux temps :

- en Groupe de programmation et de suivi -GPS- (technique) : Le GPS est une instance technique de pré-sélection des dossiers susceptibles de bénéficier de fonds européens. Tous les projets FEDER, FSE, IEJ, FEADER et FEAMP ainsi que les projets qui relèvent du PO National FSE IEJ sont examinés dans le cadre des GPS réunissant les services de la Région, des Départements et de l'Etat ;
- puis en Comité unique de programmation -CUP- qui est l'instance émettant des avis sur les projets proposés à la programmation, ainsi que sur les appels à projets. Cette instance, présidée par la Vice Présidente du Conseil régional en charge des fonds structurels européens et par le Secrétaire général pour les affaires régionales, est composée :
 - des représentants de l'Etat, des Conseils départementaux, du CESER, des chambres consulaires, des organismes intermédiaires (ITI, GAL, subventions globales FSE du PO National FSE) ;
 - des représentants des Communautés d'Agglomération et des communautés de communes, des associations des maires, des représentants des Plans Locaux d'Insertion pour l'Emploi (PLIE).

Les GPS et les CUP se sont réunis 4 fois en 2016, et ont été consultés 2 fois par consultation écrite.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Non
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Non
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	-
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2016					2,71
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2016					11,00
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2016					10 000,00
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2016	6,68	51,47	0,77	5,93	12,98
		2014-2015	0,35	2,70	0,35	2,70	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	15 922 050,92	52,38	1 531 799,84	5,04	30 396 825,40
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	15 922 050,92	52,38	1 531 799,84	5,04	30 396 825,40
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			7 767 463,63	8,94	86 848 072,56
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			1 531 799,84	5,04	30 396 825,40
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			174,00	9,67	1 800,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2016	2,06	35,72	0,81	14,04	5,77
		2014-2015	0,45	7,80	0,45	7,80	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 651 194,75	13,39	1 411 266,88	5,18	27 265 000,00
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					640 000,00
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016					500,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 651 194,75	13,71	1 411 266,88	5,30	26 625 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016			61 728 578,00	30,86	200 000 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			1 411 266,88	5,30	26 625 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016			112,00	14,00	800,00

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016					0,02	
		2014-2015						
	T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016						0,02
		2014-2015						
	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2016						0,02
		2014-2015						
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2016						1,28
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2016				0,18	5,09	3,54
		2014-2015				0,18	5,09	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2016				0,36	10,63	3,39
		2014-2015				0,36	10,63	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	2 782 956,24	2,91	1 601 747,29	1,68	95 511 723,43	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 174 603,17	
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 000 000,00	
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2016					10 000,00	
M02	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					471 111,11	
M02.1	O13 - Nombre de bénéficiaires conseillés	2014-2016					400,00	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	178 502,86	6,25	83 625,67	2,93	2 857 142,86	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			220 498,26	6,17	3 575 000,00	
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			15,00	4,29	350,00	
M07	O1 - Total des dépenses	2014-2016	1 086 331,72	7,60			14 285 714,29	

	publiques						
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					17,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					266 666,67
M08.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					266 666,67
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	1 518 121,66	2,55	1 518 121,62	2,55	59 448 508,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					70 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					13 600 000,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					9 000,00
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					1 500,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					282 977,33
M12.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					125,00
M12.3	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					140,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					1 125 000,00

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2016	766 213,17	12,07	480 870,81	7,57	6 350 000,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	758 131,91	23,88	292 834,47	9,22	3 174 603,17
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	758 131,91	23,88	292 834,47	9,22	3 174 603,17
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016			480 870,81	7,57	6 350 000,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016			18,00	9,00	200,00
M04.3							

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2016					1,02
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 714,33	0,18			2 119 047,62
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016	3 714,33	0,23			1 619 047,62
M08.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					666 666,67
M08.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2016					350,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					952 380,95
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					500 000,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2016					300,00
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	10 793 650,80
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	7 936 507,94
M04	O2 - Total des investissements	2014-2016					40 000 000,00
M04	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					30,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016			0,00	0,00	2 857 142,86
M06	O2 - Total des investissements	2014-2016					9 500 000,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2016					60,00

Domaine prioritaire 6B

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2016					95,00	
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2016						35,33
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2016				33,35	160,46	20,78
		2014-2015				17,53	84,35	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					45 575 396,82	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					26 825 396,82	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					20,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2016					680 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					60,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					65,00	
M07.7	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2016					25,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					18 750 000,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2016			641 799,00	160,45	400 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2016			8,00	114,29	7,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					150 000,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					13 912 500,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					937 500,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2016					3 750 000,00	

Annexe III

Tableau synoptique des résultats quantifiés

Nom et unité de l'indicateur de résultat (1)	Valeur cible (2)	Valeur principale (3)	Contribution secondaire (4)	Contribution du Leader/DLAL (5)	Total PDR (6)=3+4+5
R1 / T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	12,98	0,77	Sans objet	0,00	0,77
R2: Évolution de la production agricole dans les exploitations soutenues/ UTA (domaine prioritaire 2A)*	Sans objet				
R3 / T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	5,77	0,81	Sans objet	0,00	0,81
R4 / T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)			Sans objet	0,00	0,00
R5 / T7: pourcentage d'exploitations participant aux programmes de gestion des risques (domaine prioritaire 3B)			Sans objet	0,00	0,00
R6 / T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	0,02	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R7 / T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	3,39	0,36	Sans objet	0,00	0,36
R8 / T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	3,54	0,18	Sans objet	0,00	0,18
R9 / T11: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	0,02	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R10 / T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	1,28	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R11 / T13: pourcentage des terres forestières sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	0,02	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R12 / T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)			Sans objet	0,00	0,00
R13: développement de l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture dans les projets soutenus par le	Sans objet				

PDR (domaine prioritaire 5A)*					
R14: développement de l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire dans les projets soutenus par le PDR (domaine prioritaire 5B)*	Sans objet				
R15: énergie renouvelable produite à partir de projets soutenus (domaine prioritaire 5C)*	Sans objet				
R16 / T17: pourcentage d'UGB concernées par les investissements dans la gestion du gros bétail visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)			Sans objet	0,00	0,00
R17 / T18: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et/ou d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)		0,00	Sans objet	0,00	0,00
R18: réduction des émissions de méthane et d'oxyde nitreux (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R19: réduction des émissions d'ammoniac (domaine prioritaire 5D)*	Sans objet				
R20 / T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	1,02	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R21 / T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	300,00		Sans objet	0,00	0,00
R22 / T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	20,78	33,35	Sans objet		33,35
R23 / T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	35,33	0,00	Sans objet	0,00	0,00
R24 / T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	95,00		Sans objet		
R25 / T24: pourcentage de la population rurale bénéficiant de nouveaux ou meilleurs services/infrastructures (TIC) (domaine prioritaire 6C)		0,00	Sans objet	0,00	0,00

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Finacial Annex 2014FR06RDRP022	Annexe financière (systèmes)	11-09-2017		Ares(2017)5088170	3380315987	AIRfinacialAnnex2014FR06RDRP022_fr.pdf	18-10-2017	nmonmion
Résumé RAMO 2016	Résumé à l'intention des citoyens	30-06-2017		Ares(2017)5088170	457467704	Résumé RAMO 2016	18-10-2017	nmonmion

